

# LO PUBLIÀIRE



*N° 94 Juillet 2009*

Voilà l'été, escaladons la montagne de la Séranne, pour le plus proche, le Mont Aigoual, pour le plus éloigné, la fraîcheur guidera notre choix. Sinon direction la mer, ce n'est pas loin, mais la fraîcheur est entre les vagues. Il existe la lecture pour s'évader un peu plus loin, il faudra rechercher le frais sous les arbres au bord de l'Hérault et l'eau qui court est encore plus fraîche.

Faut-il se laisser entraîner sur les multiples chemins ouverts avec délectation par les média. De nombreux sujets se bousculent, Lo Publiaire ne désire pas participer à ce déchaînement général. Nous assistons à tout ce spectacle, troublés, c'est en fait une cocotte minute sur la quelle on place un couvercle ne laissant fuser que quelques jets de vapeur, finement calculés pour que notre imagination soit dirigée vers une solution souhaitée.

Alors que reste-t-il ?

La vie courante, se remémorer nos traditions, décrire nos occupations, vanter l'action de nos associations, féliciter encore une fois les bénévoles qui le méritent bien, vastes sujets qui permettent aux nouveaux arrivants de mieux connaître leurs villages.

De temps en temps, je le rappelle, Lo Publiaire vous appartient, vous pouvez nous transmettre un article, après lecture devant le conseil d'administration, accepté à l'unanimité, il sera édité. De toute façon, vous serez toujours prévenu de l'accueil de votre article et des décisions prises à son sujet.

Aussi nous avons reçu du courrier au sujet de cette crise mondiale qui peut nous troubler et que nous essayons de comprendre en écoutant les avis d'économistes avisés, un article à ce sujet peut éclairer notre lanterne, nous l'éditions, il reflète tout ce que nous pensons en quelques mots il résume la situation.

Lo Publiaire restera toujours un journal ludique, mais l'actualité parfois domine et nous ne pouvons pas rester insensible...

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| <i>Editorial</i>                           | 2  |
| <i>Nouvelles brèves</i>                    | 3  |
| <i>Un soir à Paris</i>                     | 4  |
| <i>Un horizon enfin dégagé</i>             | 5  |
| <i>Journée de la femme</i>                 | 6  |
| <i>Le romarin</i>                          | 7  |
| <i>Mots croisés</i>                        | 7  |
| <i>Confidences d'un chat</i>               | 8  |
| <i>Vive le jardin</i>                      | 9  |
| <i>Le coin du sourire</i>                  | 9  |
| <i>S'il est encore temps !</i>             | 10 |
| <i>Des idées ....</i>                      | 11 |
| <i>Stage musical</i>                       | 11 |
| <i>Un passé révolu</i>                     | 12 |
| <i>La lyre en Spectacle ! ...</i>          | 13 |
| <i>La décharge de Ferrussac</i>            | 14 |
| <i>Une Libération, une Mémoire ...</i>     | 15 |
| <i>Aperçus sur l'UNICEF</i>                | 16 |
| <i>Les comptes rendus des conseils</i>     | 18 |
| <i>Résultats des élections</i>             | 34 |
| <i>Etat civil d'Agonés</i>                 | 34 |
| <i>Draille gourmande 2009</i>              | 35 |
| <i>Etat civil de st Bauzille de Putois</i> | 35 |
| <i>Le Roc Blanc</i>                        | 36 |

-----  
*Page de couverture*  
**« Le pic St Loup »**  
*Dessin de Jean Suzanne*

*Reproduction interdite de tout ou partie de texte,  
sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal  
"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"*

**Lo Publiaire**

*( Association loi de 1901 )  
Rue de la Roubiade  
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS*

*Journal d'information trimestriel :  
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois*

*- Président : Jacques DEFLEUR  
- Composition : Thierry CELIE  
- Rédac. : Signataires des articles*

**Prochaine parution  
N° 95 Octobre 2009**

Ce mardi 19 mai, rencontre de Mme Paulette AYOT, grande dame de la Résistance, avec les élèves de la classe de Mme Hélène SIEGWALD, directrice du Groupe Scolaire du Thaurac. Les questions ont fusé, pendant deux heures, ils étaient ravis de rencontrer un témoin vivant de cette seconde guerre mondiale. Elle leur a expliqué la nécessité de résister, de ne pas tout accepter, ne pas subir pour toujours transmettre. Elle a décrit ce qu'elle avait vécu à l'âge de 20 ans avec son fils de quelques mois pendant l'occupation allemande, ses arrestations, son jeune âge, son fils dans ses bras l'ont souvent tiré d'affaire. Elle a insisté sur le rôle des femmes pendant la résistance qui a été souvent oublié. Les enfants garderont certainement un bon souvenir de cette rencontre, une bonne impression qui leur a fait prendre conscience du respect de l'autre et du sentiment profond qu'il faut préférer la Paix...

Une journée inoubliable, parmi tant d'autres. Ce samedi 23 mai, comme le veut la tradition, se déroulait le repas annuel des Anciens Combattants de la section de St Bauzille. Récompense d'une année consacrée au Devoir de Mémoire. Cette réunion - autour du verre de l'amitié a permis d'aborder de nombreux sujets d'actualité, de consolider les liens d'amitié entre nous, de se projeter vers l'avenir, de maintenir notre volonté d'actions auprès des jeunes générations pour promouvoir le Devoir de Mémoire et du Civisme.

Les Berges de l'Hérault s'animent. Aux Sauzèdes, à côté d'un espace cultivé par un jardinier professionnel, un espace comportant 27 parcelles réservées aux amateurs de jardinage voire aux professionnels qui s'ignorent. Déjà



des plantations multicolores là où ne poussaient que des mauvaises herbes. Quel changement, quel engouement, de nombreux aller et venues, des rencontres, du travail, le quartier revit...

Le 6 juin 65ième anniversaire du débarquement en Normandie. Les vétérans de plus de 85 ans étaient présents, Américains, Anglais, Canadiens, Français, la poitrine couverte de médailles, entourés par les drapeaux frissonnants dans le vent, ces longues rangées de tombes au milieu d'une herbe verte, tous ces gens silencieux qui attendaient l'événement.

Les hymnes nationaux, interprétés par un orchestre américain, accompagné par une chorale française, repris par les chefs d'états, ont ravivé l'émotion déjà intense.

Les discours ont marqué la fraternité des nations en présence, le respect envers les nombreux morts, et le profond désir de lutter pour la Paix...

Les 6 et 7 juin, concours double mixte de pétanque, championnat de l'Hérault, organisé sur les Berges de l'Hérault par la Société de la Joyeuse Pétanque St Bauzilloise. Une estimation de départ, 300 équipes attendues, il fallait donc préparer 150 terrains de jeu au minimum 12 mètres sur 3 mètres chacun. Début des travaux, mardi 2 juin, des bénévoles s'activent, des marteaux, ficelles, clous,

capsules de bière, décimètre...

Vendredi matin, premiers coups de tonnerre, les premières gouttes, les prévisions sont pessimistes. Les jeux sont tracés, il reste à placer les plaquettes de numérotation des jeux de 1 à 150 sans oublier de préparer le podium, organiser l'accueil des officiels et des joueurs.

Samedi, ouf, temps nuageux mais amélioration en vue, c'est parti...

Les boules, 4 équipes s'affrontent à tour de rôle, 2 sont qualifiées, dès le matin, 276 équipes, à midi plus que 138. Puis début des hostilités, élimination directe. Dimanche matin, huitièmes de finale quarts de finale, dimanche après midi, demies et finale... Une équipe de St Bauzille a perdu en demie finale portant haut les couleurs de la Joyeuse Pétanque. Puis une belle finale entre les champions 2008 de Béziers et Poussan. Poussan devient champion 2009, de belles manières -sous les applaudissements de nombreux spectateurs...

La démonstration est faite, les Berges de l'Hérault peuvent recevoir un concours départemental, la Société de la Joyeuse Pétanque est apte à l'organiser avec l'aide de la municipalité et de ses services techniques. Bravo et merci à tous...

*Jacques Defleur*

Dans le Publiaire, on ne voit plus guère ma signature sauf pour un conte ou une histoire imaginaire pour enfants ou même pour adultes. Cette fois, ce sera une exception. Ce que je vais vous raconter s'est réellement passé, au cœur d'événements qui ont marqué ma vie, celle des miens et de beaucoup d'autres.

Ca s'est passé il y aura bientôt cinquante ans. En 1961 exactement. Le soir du 17 octobre de cette année-là, l'employé d'une grande usine de Paris – Sud (appelons-le Pierre) rentrait de son travail dans sa 2CV vers son domicile en banlieue Nord – Ouest : BEZONS. Il savait que ce soir-là, il y aurait une grande manifestation d'Algériens dans Paris. Il voulait y être, comme plusieurs de ses amis. Mais d'abord, il devait aller chercher son épouse (appelons-là Marie) à son domicile pour l'y emmener. Arrivé chez lui, il lui a parlé à voix basse et a demandé à leur petit garçon de les attendre : « On reviendra dans 2 ou 3 heures mais ne t'inquiète pas. Si tu as faim, tu sais où c'est. Et après tu peux aller te coucher si tu veux. A tout à l'heure. »

Et Pierre et Marie sont donc partis tous les deux. Mais dès le pont de Bezons, la rue était encombrée par une foule d'Algériens, hommes, femmes, enfants, vieillards, encadrés par des leurs, équipés de bâtons pour se marquer. Le soir accentuait la pénombre d'un ciel couvert. On entendait des ordres criés en arabe. Les familles se serraient entre elles et marchaient en hâte. On laissait passer des voitures en poussant les marcheurs sur un côté de la rue. A chaque carrefour, la foule augmentait. Passé le pont de Neuilly, la circulation des véhicules est devenue impossible

et il a fallu ranger la 2CV dans une rue adjacente et continuer à pied vers le centre de Paris. Ca a pris des heures pendant lesquelles Pierre et Marie ont vu des choses qu'ils n'oublieront jamais.

Plus tard, ils sont retournés prendre leur voiture, au milieu du reste des manifestants revenus sur leurs pas, fatigués et traumatisés, vers la station de bus, juste avant le pont de Neuilly pour rejoindre la banlieue. Il y avait déjà une longue queue, mais pas encore de bus. Et dans la queue se tenait serrée une famille, père, mère et leurs trois enfants. On aurait dit qu'ils avaient peur de ceux qui les entouraient, apeurés eux-mêmes (Algériens ou métropolitains) par ce mélange involontaire et imprévu. C'est en les voyant que le couple de Bezonnais s'est décidé : la 2CV s'est approchée de la famille désorientée et l'a invitée à monter dans ce qu'il restait de place dans la voiture. Dans la file d'attente, des regards de reproche, de méfiance ou d'étonnement se portaient sur eux. Et ils sont repartis, les sept ensemble, le plus vite possible.

Ils roulaient en silence jusqu'à ce que le chauffeur demande : « Vous allez où ? ». La femme algérienne a répondu dans un français très approximatif. Un seul mot était clair : « Nanterre » (C'est à Nanterre, pas très loin de Bezons, que se situait, à l'époque, l'un des plus grands bidonvilles de la région parisienne, habité essentiellement par des Algériens).

- Et bien, on va à Nanterre, a dit le chauffeur.

- Non, dit le père des trois gosses. Arrête-toi juste après le pont de Bezons. C'est mieux pour toi. On fera le reste à pied ». On sentait dans sa voix une inquiétude, comme s'il avait dit : « C'est

pas la peine que vous preniez les mêmes risques que nous. Nous, on ne peut pas faire autrement ». Mais il ne l'a pas dit.

Pierre et Marie ont compris. Ils savaient ce qui se passait depuis quelques temps, par eux-mêmes ou par d'autres sources : les matraquages, les violences, les arrestations, mais aussi les tortures ou les noyades en grands nombre (plus de 200 si mes souvenirs sont bons) dans la Seine qu'ils venaient de voir. Il faudra des années et des années pour que le grand public français en soit normalement informé, et qu'il ait tourné la page.

En attendant cet avenir incertain, après le pont de Bezons, dans une rue déserte, ils se sont arrêtés et sont sortis de la 2CV. Le père des enfants leur a parlé sur un ton chaleureux, en français et en arabe mélangés, leur a serré la main avec force ; et la maman, dans sa langue, a demandé aux enfants de les embrasser tous les deux.

Puis, Marie et Pierre les ont vu partir, tous les cinq, dans l'ombre de la nuit, en se demandant ce qu'ils allaient trouver là-bas. Ils ne se sont jamais revus.

Voilà. Ca s'est passé il y a bientôt cinquante ans. Depuis, bien des choses sont arrivées, pour les uns comme pour les autres. D'autres situations dans le monde en sont encore au même point, si ce n'est pire, là ou ailleurs. Parfois, on a tendance à oublier ces pages noires du passé, comme on préfère parfois aussi fermer les yeux sur certains aspects du monde d'aujourd'hui.

Mais il y a des souvenirs, même si le présent les rend un peu flous, qui resteront gravés à jamais dans la mémoire et dans le cœur de ceux qui les ont vécus.

## Un horizon enfin dégagé

Après six mois de travaux et une douzaine d'années de palabres juridiques autour d'une DUP (déclaration d'utilité publique), le CD 108 sera définitivement élargi entre Montoulieu et La Cadière en ce début d'été 2009.

Finis les fossés abrupts qui focalisaient l'attention de chaque conducteur au moment de croiser un congénère motorisé arrivant en sens inverse et qui trop de fois, surprenaient malgré tout, bien des imprudents. Evanouis ces passages de guets, où chaque borne demeurait un piège vertical à qui osait les défier. Dégagé est désormais l'horizon sans la butte sournoise du camping des Carmes et les virages ciselés de « Terre Rouge ».

Usagés du quotidien et touristes de passage pourront enfin admirer les coteaux viticoles, les vestiges du Castelas et l'élevage taurin, en toute sécurité.

Toutefois, il convient de tempérer cet enthousiasme fort légitime de prime abord. En effet, lorsque l'on parle de ruban d'asphalte large et rectiligne, on doit aussi entendre accroissement de la vitesse et surtout augmentation du trafic, notamment celui des poids-lourds.

Il faudra alors régler les problèmes de nuisances que rencontreront inévitablement tous les riverains, qu'ils soient montoulibains ou résidents déjà éprouvés de la route de Montoulieu à St Bauzille. Ces derniers ont pu bénéficier d'un nouvel aménagement de la portion comprise entre le cimetière et le carrefour de la Vierge : bitume parfait, trottoir sécurisant enfin les nombreux piétons sur l'un des côtés.

Mais qu'advient-il,



*Les environs du tournant de Terre Rouge*

lorsque le flot de véhicules sera maximal et qu'un blocage se produira sur le carrefour de la Vierge en raison de son rétrécissement ?

Peut-être, verrons-nous ressurgir à l'horizon 2015/2020 la mythique « déviation de St Bauzille » ? Une déviation qui avait failli voir le jour sur les berges de L'Hérault à la fin des années 80 et qui fut transformée, sous l'action de quelques riverains concernés mais surtout convaincus de l'importance de notre patrimoine environnemental, en un très agréable plan d'eau, faisant aujourd'hui l'admiration de tous.

Certes, un contournement de notre commune deviendra à court terme indispensable, soulageant enfin les habitants méritants du Chemin Neuf, comme les écoliers du primaire et de la maternelle, qui prennent des risques au quotidien face à un trafic en constante progression.

Alors le tracé « Frigoulet-Mas de Banal-Le Plot » déjà inscrit dans le PADD 2007, pourrait être réactualisé, afin de relier la D 986 (Montpellier-Ganges) au sud du village, au CD 108 (St Bauzille-Montoulieu) à l'est. L'implantation d'une zone artisanale et/ou industrielle pourrait alors surgir aux abords de l'Alzon, à

proximité de l'actuelle « Casse-auto » ou à Frigoulet.

Bien évidemment, nous n'en sommes pas encore là, étant donné l'ampleur des travaux à réaliser (pont sur l'Alzon, digues de protection le long de ce cours d'eau impétueux, ronds-points,...). Mais, comme tout finit par arriver à qui sait attendre, il n'est pas trop tôt pour informer chaque citoyen, afin qu'il sache « à qu'elle sauce il risque d'être mangé » au nom de l'intérêt collectif.

VIDAL C.



*Route de Montoulieu*

En début d'année est paru le dernier ouvrage de Gisèle HALIMI : « Ne vous résignez pas ». Avocate au barreau de Paris, voilà plus de quarante ans que cette auteure défend la cause des femmes.

Née en Tunisie il y a 80 ans, « la blessure de l'injustice » a été ressentie très tôt quand elle a su que son père dissimula la naissance de cette fille pendant trois semaines, « malédiction absolue » qui frappait l'homme, déjà père de deux garçons.

Pour les aînés, les parents faisaient tout pour qu'ils puissent étudier. Pour les filles, les pratiques patriarcales imposaient qu'elles servent les hommes de la maison (père, frères) avant qu'on ne les marie au plus vite en acceptant encore « la totale dépendance d'un avenir régi par l'homme ».

« Aussi loin que remontent mes souvenirs, je revois les différences – infériorisantes, faites de soumission – assignées à notre vie de filles par rapport à celles de mes frères » écrit Gisèle HALIMI.

Ne pas se résigner devenait un leitmotiv.

Gisèle HALIMI, féministe devenue avocate, eut le courage de défendre, dans les années 1970, une jeune avortée, mineure, et sa mère accusée de complicité d'avortement lors du célèbre procès de Bobigny. Par solidarité avec les coupables, il y eut le Manifeste des 343, 343 signatures de femmes déclarant avoir, elles aussi, avorté.

Pour défier le pouvoir et la loi, de nombreuses personnalités ont soutenu ce mouvement : les prix Nobel de médecine MONOD et JACOB, Jean ROSTAND, biologiste et

académicien, des députés tels que Aimé CESAIRE, Michel ROCARD, des féministes comme Simone de BEAUVOIR, des comédiennes comme Catherine DENEUE...

Après des débats retentissants, la jeune fille de 16 ans est relaxée, sa mère est condamnée à une amende avec sursis : peine refusée par le collectif d'avocats, appel des « accusés de Bobigny ». « Ce procès permit un grand débat de société et mobilisa l'opinion publique. Le 20 décembre 1974, la loi française autorisant l'I.V.G. (loi VEIL) est votée ». Mais la loi française arrachée par une femme courageuse et déterminée est loin d'être adoptée par certains pays.

Il y a quelques jours au Brésil, une toute jeune ado a avorté et là, c'est la religion qui s'est emparée de l'affaire, l'évêque excommuniant la mère et la jeune fille dans un premier temps et recevant l'aval du Vatican dans un second temps. Quelqu'un condamne-t-il le jeune père pour abandon ? Quelqu'un s'enquiert-il de la santé de la jeune fille ? Non.

Dans certain pays, le viol est un crime mais c'est la femme, la criminelle qui déshonore la famille et il faut se débarrasser de l'impure : ce dont se charge son propre père ou ses frères, assassins de leurs filles ou de leurs sœurs, ces hommes retrouvent leur fierté et leur honneur.

Ont-ils entendu parler de la « journée de la Femme » ?

En Chine, dans un passé très proche ou même encore au présent, les femmes enceintes de filles devaient avorter sinon, c'est à la naissance que les bébés filles

étaient supprimés : mais le problème est apparu du devenir de la population dans 20 ans, du renouvellement des générations s'il y a « pénurie » de femmes en âge de procréer.

Selon les pays, les croyances ancestrales, les religions, les tabous, les gouvernements, la femme dépend encore trop souvent de lois faites par des hommes et à son foyer même, de l'autorité intransigeante des hommes de la maison.

Pour éviter que les femmes ne s'émancipent, on ferme les écoles aux fillettes, on interdit les études, le permis de conduire, on les oblige à se cacher sous leur burka, on les lapide en public pour l'exemple.

Asservie comme une race inférieure et sans autonomie financière, quel est l'avenir de ses femmes au XXI<sup>ème</sup> siècle ?

Revenons en France : lors d'une émission récente « Des racines et des ailes » centrée sur Napoléon III, un des intervenants au Château de Compiègne a fait remarquer que ce monarque avait instauré pour la première fois « le suffrage universel » mais ce plébiscite n'avait rien d'universel puisqu'il excluait bien entendu les femmes : il était, certes, une avancée par rapport au suffrage censitaire (vote de ceux qui réglaient un impôt direct) et il a fallu encore attendre trois quarts de siècle pour que les femmes obtiennent le droit de vote.

En cette période de crise financière et à l'occasion de la journée internationale de la femme, ce 8 mars 2009, un journal a voulu vérifier une hypothèse intuitive : est-ce que finalement les femmes en France ne geraient pas

mieux que les hommes ? Moins présentes qu'eux (entre 10 et 18 pour 100 des effectifs selon les segments épargne salariale en gestion de fonds divers), elles affichent des résultats plus réguliers.

Plus humbles et plus prudentes dans leurs décisions, elles ont moins de problèmes d'égo et ne se laissent pas griser par leur succès : leur gestion moins impulsive apparaît comme un

équilibre indispensable de la gestion au masculin. Leurs résultats sont plus constants tandis qu'une grande majorité de gérants masculins affichent des performances en dents de scie. Les responsables de cette vaste manipulation financière, escroquerie à l'échelon mondial, n'ont-ils pas tous des patronymes masculins ? La meilleure action en bourse ? C'est la confiance dans la gestion par les femmes de votre

portefeuille...

Un entrefilet dans un quotidien régional mentionnait, il y a quelques jours que les femmes avaient autant de capacités en math que les hommes : quelle découverte !

Volonté, persévérance, espoir : « ne vous résignez pas ».

Michèle BRUN

## Le romarin du jardin dans votre tasse...

Le romarin, plante de nos garrigues, est la plus démocratique des plantes municipales et s'accommode de votre habitat : dans le jardin, sur le balcon ou dans un pot dans la cuisine.

Traditionnellement, on utilise les sommités fleuries pour en tirer une huile essentielle ou la plante entière, hors floraison, pour de délicieuses et efficaces infusions.

« Rosmarinus officinalis » est le bienvenu dans le traitement des affections hépatobiliaires : troubles passagers du foie, paresse de la vésicule, calculs biliaires, dans le traitement de certains troubles digestifs par ses qualités anti-spasmodiques, et comme diurétique.

Il y a aussi des effets favorables au niveau bronchique : son infusion sucrée avec du miel est délicieuse et vous évite de passer du gros rhume à la bronchite.



Michèle BRUN

## MOTS CROISES Par Christian LECAM

### HORIZONTAL

1. Fonction du A vertical
2. Département – Trouble
3. Alcaloïde hallucinogène
4. « cocotte » - Sur un véhicule ou un emplacement réservé
5. Dans le bon ordre... ce sera pur – Imagine
6. Mal jugée
7. Tente – Erodera
8. Pas futé – Indispensable pour le chef

### VERTICAL

- A. Homme politique français
- B. Comme certaines mouettes
- C. Il y en a plusieurs dressées dans la forêt
- D. Qualifié un certain blanc – Symbole du « pognon »
- E. Phonétiquement pas jeune – Initiales d'enseignement
- F. Douceurs
- G. Venues d'ailleurs
- H. Réponse définitive – Note
- I. Comme une douche en été – Symbole de métal

|   | A | B | C | D | E | F | G | H | I |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 3 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 4 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 5 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

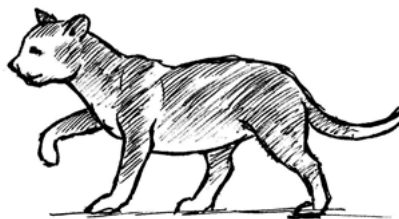
## LA PHRASE DU TRIMESTRE

« A 40 ans, j'ai préféré épouser un jeune archéologue car, plus je vieillirais, plus il m'aimera »

Agatha CHRISTIE

« Je me souviens vaguement de ce qui s'est passé quand j'étais tout petit. Je venais sans doute à peine de naître. Je n'ai pas de souvenir de ma mère, ni de mes frères ou sœurs, si j'en avais. Quand j'ai ouvert les yeux pour la première fois de ma vie, j'étais seul, dans l'herbe, au bord d'un chemin. C'est là sans doute qu'on m'avait abandonné avant que je prenne conscience. J'ai essayé de me mettre debout et j'y suis à peine arrivé. Et j'ai commencé à miauler de peur. Ça a duré un bon moment. Puis j'ai vu une ombre autour de moi. C'est une vieille dame qui venait d'arriver et qui s'est penchée pour me parler. Je crois qu'elle m'a dit : « Qu'est-ce que tu fais là, Minou ? » Et elle m'a pris dans sa main, puis dans ses bras, et on est parti. Elle a marché jusqu'à une petite maison, en bordure du village. Elle est entrée et m'a déposé sur un tapis, dans la grande salle à manger tapissée de fleurs roses. Puis j'ai entendu qu'elle ouvrait la porte d'un placard pour y prendre un bol qu'elle a rempli d'un liquide et posé par terre, à côté de moi. C'était du lait. Du lait que j'ai lapé pour la première fois de ma vie.

C'est ainsi qu'a débuté mon existence de chat domestique dans la maison de cette dame qui m'a recueilli. J'étais bien nourri, bien logé dans un grand panier garni d'un vieux chandail en laine, dans un coin de la cuisine. Je pouvais sortir dans le jardin ou même dans la rue où je me suis fait des amis : le chat noir d'une voisine et la petite chatte rousse de l'autre voisin ; et un ennemi : le chien du bout de la rue qui nous poursuivait en aboyant quand il nous voyait. C'est d'ailleurs ce qui m'a appris à monter aux arbres à toute allure pour lui échapper et, de là-haut, je lui lançait un



regard moqueur qui le rendait fou jusqu'à ce que son maître, averti par ses cris de rage, vienne le chercher et le fasse rentrer chez lui, parfois à coup de canne, tête basse et la queue entre les jambes.

J'ai vécu ainsi quelques années, tranquille, heureux et même gâté par ma bienfaitrice que ses petits-enfants, quand ils venaient la voir avec leurs parents, appelaient « Mamie ». Ils étaient drôles ces enfants. Parfois gentils, ils me caressaient, jouaient avec moi avec une petite balle ou me prenaient dans leurs bras en me racontant des histoires. Mais parfois aussi, ils me faisaient mal en me tirant les moustaches ou la queue, ou en me faisant peur par leurs cris. Ils n'étaient pas méchants, mais ne comprenaient pas que les petits des hommes n'ont pas forcément les mêmes jeux que les petits chats.

Le temps a passé. La grand-mère a vieilli. Moi aussi d'ailleurs. Un jour, elle est tombée malade. On est venu la chercher avec une voiture spéciale. Des hommes en blouse blanche l'ont allongée sur un brancard pour la mettre dedans et ils sont partis. Je ne l'ai jamais revue. Les voisins sont venus fermer la porte à clé. Heureusement qu'en bas de la porte, il y avait ce petit trou qu'elle avait fait faire pour moi et qui me permettait d'entrer et de sortir comme j'en avais envie. Mais l'assiette où la grand-mère me donnait à manger chaque

jour, restait vide. Il a fallu que je cherche à me nourrir autrement. J'ai essayé d'attraper des oiseaux qui se posaient dans la cour ou au bord de la rue. Mais au début, ils étaient plus rapides que moi et ça m'a pris du temps pour apprendre. De même pour les souris. Je n'étais pas un chat habitué à vivre dans la nature par ses propres moyens. Mais il a bien fallu s'y faire. C'est ainsi aussi que je suis devenu un concurrent pour les autres chats qui vivaient quasiment en liberté dans le quartier. Il a fallu parfois me battre, donner ou prendre des coups de griffe violents, râler comme une sirène pour menacer les autres, voler le jambon que la dame d'à côté a oublié sur la table dans son jardin ou essayer d'attraper le serin qui gazouillait dans sa cage, ce qui me valait souvent d'être poursuivi à grands cris et avec un balai à la main par la maîtresse du lieu.

J'étais presque devenu un chat sauvage, après avoir passé des années comme chat domestique. Peu à peu, je ne suis plus revenu dans la maison où j'avais passé mon enfance et ma jeunesse. Je ne m'approchais plus des humains ; surtout des enfants dont on ne peut jamais prévoir le comportement qui peut aller de la tendresse à la cruauté. Peu à peu, je suis retourné dans la nature, parmi les arbres, les rochers, mais aussi les rats, les lapins, les sangliers même, pour qui je n'existais pas. Je suis devenu



un chasseur professionnel, silencieux, ultra – rapide, et efficace, ce qu’avaient probablement été mes ancêtres, des fauves carnassiers, libres, dans une nature où régnait la loi du plus fort. Et j’ai cru un moment que ce serait définitif. Ca a duré des années, je ne sais pas combien. Jusqu’au jour où des chasseurs (des hommes, cette fois) sont arrivés sur mon territoire avec leurs chiens. Je me suis caché sous une souche. Mais deux chiens m’ont trouvé et, malgré mes coups de griffe et mes miaulements menaçants, on réussi presque à me trancher la gorge. Heureusement, leurs maîtres les ont appelés pour les ramener dans la ligne de poursuite du gibier. Et je suis resté là, épuisé, sanglant, inconscient. Ce n’est que

quelques temps plus tard, je ne saurais dire combien d’heures après, que j’ai repris conscience, tout en souffrant atrocement. Je n’étais plus sous la souche, mais dans les mains d’un homme qui passait par là, avec sa petite fille.

- Regarde papa, comme il a mal, le petit chat, dit-elle avec un sanglot dans la voix.

- Oui, il est bien amoché, dit l’homme. Il ne va pas vivre longtemps.

- Oh non ! Il ne faut pas qu’il meure. Il faut le soigner. Dis, papa, tu veux bien qu’on essaie ?

- Si tu veux ».

Et ils m’ont emmené dans leur maison. Et quand j’ai regardé autour de moi, quelle ne fut pas ma surprise de

reconnaître le couloir, la tapisserie aux fleurs roses, les meubles en chêne, et même, dans un coin de la cuisine, le vieux panier où j’avais passé les nuits de ma première enfance, dans la maison de la grand-mère.

C’est ainsi que j’ai repris le début d’une nouvelle vie auprès non pas d’une dame âgée, mais d’une petite fille, mignonne comme tout, qui a su soigner, dorloter et guérir le vieux chat que j’étais devenu, pour que je puisse finir ma vie dans la paix, la douceur, et la tendresse.

Signé : le chat



## Vive le jardin

A l’heure où beaucoup privilégient les circuits courts de distribution, redonnons sa valeur au jardinage, source d’économie. Je mange huit mois sur douze des salades de ma production. En mai, je me régale de radis, de petits pois. Comme cela est bon de manger en été des haricots verts, des tomates, des aubergines de son jardin. Plus tard, de déguster des pommes, des prunes, des poires, des noix peu traitées. De plus, jardiner est une excellente

activité physique et la nature, source de méditation.

La nature met à notre disposition, gratuites, orties, fougères qui peuvent, une fois transformées en purins végétaux remplacer en douceur nos insecticides. De plus, ces purins n’agissent pas de manière immédiate mais plutôt sur le long terme. Patience est mère des vertus.

Jean BRESSON

## Le coin du sourire

Robert BALLAND

### « Astucieuse »

Installées dans le salon de l’une d’entre elles, deux blondes sont en pleine discussion, lorsque soudain l’une s’écrit :

- Appelle les pompiers ! Je crois qu’il y a le feu
- Tu connais le numéro ?
- Oui ! Vite, c’est le 18
- Mais mon clavier ne va que jusqu’à 9
- Pas grave, tu fais deux fois le 9

### « Réalité »

Une femme s’inquiète de son avenir jusqu’à ce qu’elle trouve un mari.

Un homme ne s’inquiète jamais de son avenir, jusqu’à ce qu’il trouve une épouse.

### « Régime »

Si les lentilles vous donne des pets ???

Portez de lunettes.

### Devinettes :

1. Qui détient le record de victoires d’étapes contre la montre sur les tours de France.
2. Qui détient le record de victoires d’étapes sur les tours

**Réponses :**  
 1. Bernard HINault : vingt succès dont cinq prolongés  
 2. Eddy MERCKX : trente quatre succès y compris les contre la montre

## ***S'il est encore temps !***

Mardi 31 mars à Ganges, j'attendais dans ma voiture, un homme d'un certain âge s'est approché d'un container à ordures situé au pied d'un bâtiment et en a extrait six gros pains qui paraissaient sortir du four et les a emportés. Les médias nous rapportent presque quotidiennement des faits que nous pouvons observer dans notre entourage immédiat, notamment les villes mais pas seulement: mendicité; files d'attente aux Restos du Coeur, Banques Alimentaires et autres organismes de secours. Si l'on ajoute à cela la grande précarité qui s'est peu à peu installée, liée à la raréfaction de l'emploi, la multiplication des statuts précaires et/ou aidés et l'endettement; le constat devient alarmant. La mondialisation de l'économie qui, avec la spéculation sont à l'origine de la crise actuelle a pris naissance contrairement à ce que l'on pense, il y a plusieurs décennies.

Dès les années soixante notre micro-région à dominante textile (fabrication d'articles chaussants notamment) a été touchée par les délocalisations et par contagion le phénomène s'est étendu à toutes fabrications, pays et continents. Nous avons été les témoins actifs mais impuissants de la disparition presque totale d'une activité ancestrale, de son implantation vers d'autres contrées où la main d'œuvre abondante et bon marché n'attendait que cela pour se relever d'une précarité plus grande encore, de l'hémorragie des hommes et des femmes et de leur savoir faire. L'usine textile où je travaillais continue aujourd'hui, de fabriquer dans une grande ville du Portugal. A l'annonce presque quotidienne de tous ces licenciements nous comprenons pour l'avoir vécu le désarroi des personnes, familles 'et

régions concernées mais ne pouvons hélas que leur apporter, mais c'est beaucoup, notre solidarité.

Pour être objectifs, nous devons reconnaître que la situation est différente aujourd'hui. Alors, nous avons bénéficié d'une situation bien meilleure avec notamment une forte demande de biens de consommation courante tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'un important développement des infrastructures (commande publique), d'une extension d'un secteur public que d'aucuns nous envient aujourd'hui bref, d'une meilleure situation de l'emploi sans que pour autant le chômage ait disparu. Tout ceci fut accompagné d'un formidable mouvement social avec des luttes ouvrières qui ont permis de mettre en place ou maintenir des avancées sociales importantes: Salaire Minimum de Croissance (SMIC) devenu garanti (SMIG), Accords salariaux de branches professionnelles, Régimes de Retraites de base et complémentaires, Assurance chômage (ASSEDIC) Allocations Familiales etc... Le tout reposant sur un système de cotisations mixte (part patronale et salariale) que nous appelons encore « le salaire différé» et, après 1968, la fameuse Section Syndicale d'Entreprise qui permit au salarié de ne plus se retrouver seul face à son patron. Ce dispositif fut d'ailleurs à l'origine du fort développement des interventions des Inspecteurs du Travail ainsi que des citations prudhommales, institution judiciaire élective paritaire (salariés et patrons) à l'origine d'une extension des garanties sociales et syndicales.

Aujourd'hui, une grande partie de ce dispositif a été peu à peu rogné ou est remis en cause par la précarisation de l'emploi: développement fulgu-

rant de l'intérim, statuts précaires, fermetures d'entreprises sous le double effet de la concurrence internationale et des délocalisations. A tel point que l'on peut parler aujourd'hui de pays économiquement sinistrés voire au bord de la faillite pour les plus fragiles.

Puis, vint la Crise du capitalisme. Dans le système marchand mondialisé, si vous fabriquez des produits que vos clients potentiels n'ont ni l'utilité ni les moyens d'acheter vous allez inévitablement dans l'impasse. L'exemple des grosses voitures américaines que l'on brade et de la quasi faillite de ce secteur est l'une des illustrations du phénomène. Alors, pour contourner cette évidence on a recours au crédit et à l'endettement à outrance: des ménages des entreprises et des états. Jusqu'au jour où est mise en doute la capacité des créanciers à rembourser. C'est certainement là le premier maillon (faible) du système avec le second, la financiarisation de l'économie. Pour maintenir la rémunération la plus élevée possible des actionnaires surtout mais pas seulement, quant l'entreprise a une baisse de rentabilité le recours massif à la spéculation boursière et aux placements à risque sont pratiqués mettant à la merci des spéculateurs sa destinée et même celle de certains secteurs de l'économie. Un banquier londonien déclarait à la télé (A 2 -1/4/09) : «je savais depuis 2004 que ma banque allait à la faillite, c'est immoral et même illégal». Ajoutez à cela les paradis fiscaux où entreprises et grands de ce monde spéculent et fraudent le fisc à qui mieux mieux, les parachutes dorés et vous aurez le bouquet final de la « crise» capitaliste dont l'issue pour en sortir, sauf sursaut salutaire, consistera une fois

de plus à faire payer ceux qui n'y sont pour rien.

La morale de cette histoire c'est que certains et non des moindres parmi les « économistes » attirés ont osé dire que la France résistait mieux

que les autres pays en raison de son système de protection sociale et de sa capacité à économiser en cas de besoin. Le paradoxe réside dans le fait que c'est ce même système que l'on s'évertue à grand pas de détruire sous prétexte de

réforme. Organiser la résistance paraît être la seule réponse à ce comportement suicidaire.

Marcel Yves CAIZERGUES

## ***Des idées pour la communauté de communes gangeoises et suménoises***

La Gazette de Montpellier N° 1092 du 21 mai-2009, a édité un article intitulé « Un paradis écologique se construit dans les Cévennes ». Il décrit une maison écolo, avec installation photovoltaïque, eau chaude et chauffage solaire, éolienne individuelle, toilettes séchées. Une maison bio climatique à ossature en bois, équipée d'un puits canadien, d'un poêle à granulés de bois et d'un chauffe eau solaire... à Pouzols près de Gignac.

Des maisons isolées avec de la paille, des eaux usées nettoyées avec des plantes, des murs en terre crue pour capter la chaleur du soleil à Vabres près de ST Hippolyte du Fort... M. Jacques BORIE, ancien membre du Lo Publiaire, nous a transmis un article à ce sujet, il est donc plus que jamais d'actualité...

Jacques DEFLEUR

Comment réunir développement économique et qualité de vie dans notre micro – région ? Bien vivre au pays, ce nouveau mode de vie, à l'opposé du village dor-toir, se rencontre en Suisse, en Allemagne, au Québec : l'ECO – HAMEAU.

Tous les âges sont concernés : des citoyens qui choisissent de vivre au village, actifs ou retraités, des jeunes couples qui souhaitent construire leur maison, salariés, agriculteurs, artisans, commerçants ; plutôt que l'endettement individuel et l'isolement, ils choisissent de s'organiser en association pour créer un habitat à prix abordable, un habitat moderne, écologique, un habitat convivial ; convivial signifie en relation avec les autres habitants, avec un mode de vie fondé sur le respect du voisin, la solidarité, le bien – vivre ensemble, chacun chez soi. Maison à 100 000 euros, terrain compris.

La médiation de la communauté de communes, donc des mairies,

est indispensable pour lancer l'opération avec le concours de nombreux partenaires financiers, administratifs, etc.

Dans toutes nos communes, il y a de l'espace disponible, tant en garrigue qu'en terres cultivables non cultivées.

Un projet d'ECO – HAMEAU est en cours de réalisation dans le village de VERFEIL SUR SEYE (Tarn et Garonne) par l'association A.E.S. (tel : 05.61.99.03.25), il faut aller voir.

Pour plus d'informations, contacter : ADELS 108, rue St Maur, 75011 Paris ; tel. : 01.43.55.40.05 ; e-mail : [territoires@adels.org](mailto:territoires@adels.org) ; site internet : [www.adels.org](http://www.adels.org)

Source bibliographique : revue TERRITOIRES : le mensuel de la démocratie locale, n°480, sept. 2007, 108, rue St Maur, 75011 Paris, tel. : 01.43.55.40.05

Jacques BORIE (oct. 2007)

## ***Stage musical de Montoulieu 10ème anniversaire***

Il aura lieu du 22 au 28 août 2009

Concert le 28 à 20h Dans l'église de Montoulieu (entrée gratuite), au programme:  
MOZART Litaniae de Venerabili Altaris Sacramento  
MICHAEL TIPETT Negro Spirituals

Un stage découverte Jazz Choral est encore ouvert à tout débutant à partir de 12 ans  
Seul impératif; aimer chanter

Les répétitions auront lieu de 17h à 19h du dimanche 23 au vendredi 28 août (jour du concert)

Inscription 60 euros (45 euros pour les moins de 20 ans) Renseignements: E.BOURGET 04 67 73 33 31

Un merveilleux moment musical à passer ensemble si vous avez envie de chanter

*Cet article termine le récit de nos souvenirs d'il y a 80 ans. Il y aurait certes encore à raconter, mais cela pourrait lasser les lecteurs du Publiaire. Nous remercions son bureau, ainsi que les personnes qui ont bien voulu se rappeler, ou connaître ce « passé » en nous lisant.*

Pour les études, le village avait deux écoles laïques et deux écoles libres, garçons et filles. Il n'y avait pas de mixité. Agés de 12 ans, les élèves allaient à Ganges passer le Certificat d'études primaires. Ils pouvaient poursuivre leurs études dans les collèges, ou préparer l'entrée à l'Ecole Normale d'instituteurs. Sinon, les adolescents et adolescentes trouvaient du travail dès l'âge de 13 ans dans les usines de bonneterie en plein essor à cette époque-là, les filatures, le bobinage, la broderie, chez les artisans ou autres débouchés. Peu de chômage en ce temps-là.

Dans les usines, c'était la semaine de 48 heures de travail. Il fallut attendre 1936 pour obtenir la semaine de 40 heures et les congés payés. Ce fut une grande victoire pour tous les travailleurs.

A l'âge de 20 ans, les jeunes gens du canton étaient convoqués pour aller « passer » le Conseil de révision à Ganges. Les St Bauzillois s'y rendaient joyeusement avec le « tambourinaire », jour de tambour, et quelques joueurs de clairon, cocardes bleu blanc rouge sur la poitrine, drapeau tricolore en tête du groupe. Ils avaient le nom de « conscrits ». Le Conseil de révision était en somme une visite médicale par les médecins majors de l'armée, en présence des maires du canton. Les conscrits, dans la tenue d'Adam et Eve, entièrement nus, l'un derrière l'autre,

étaient auscultés, pesés, mesurés, déclarés aptes ou inaptes pour « faire » leur service militaire obligatoire. Le retour à St Bauzille se faisait en fanfare avec tambour et clairons. Les conscrits gambadaient, chantaient dans les rues du village, embrassant des jeunes filles. Certaines se dérobaient en fuyant. Ce jour-là, les familles préparaient un grand repas en l'honneur des 20 ans de leur fils, avec beaucoup d'invités. C'était la fête, laquelle se terminait très tard dans la nuit pour les conscrits et leurs copains. Le lendemain matin, il y avait sur la place du Christ une exposition d'objets de toutes sortes, étalés et nombreux, appartenant aux habitants qui venaient les récupérer, n'appréciant pas ce divertissement nocturne, lequel se répéta plusieurs fois à cette occasion.

La Foire du 29 octobre apportait une animation dans le village. Les manèges s'installaient sur la place quelques jours avant. Le jour de la foire, les marchands de vêtements, de chaussures, d'outillage, de lingerie étalaient leurs marchandises. Les confiseurs vendaient chiques, pralines, il y avait les marchands de gaufres et de chichis. Dans la montée du Crouitou et la rue Neuve, c'était un va-et-vient d'acheteurs, promeneurs. C'était un grand encombrement de personnes. Dans l'après-midi, les manèges se mettaient en marche. Celui des grands chevaux de bois, à bascule, avec accompagnement musical de l'orgue de Barbarie. Les autos tamponneuses, nouveauté à la foire, avec des voitures à deux places. A chaque fin des tours de piste, c'était la bousculade pour avoir une auto. Les occupants s'en donnaient à cœur joie, se tamponnant ou se poussant. Les balançoires étaient appréciées. C'était un

manège très spectaculaire et attractif. Il était composé d'une vingtaine de sièges fixés à de longues chaînes, quatre par siège. Le manège se mettait en marche, les balançoires tournaient dans les airs de plus en plus vite et plus haut. La personne se trouvant derrière une autre personne pouvait saisir son siège et la propulser encore plus haut. Il faut signaler que l'occupant était ceinturé sur son siège par sécurité. Sur la place, il y avait un stand de tir, des baraques avec loteries, l'une d'elle était animée par deux chanteurs terminant leurs loteries par une parodie de rasage d'un jeune cochon. La roulette de Pellet, avec mise d'argent. Il restait plusieurs jours ainsi que les manèges.

Parlons maintenant de la Fête Votive du 15 août, laquelle s'étalait sur quatre jours. Elle était « tenue » par les jeunes gens de la classe. C'étaient

---

### **C'étaient les « Cadéjougaïns », tout à leur charge.**

---

les « Cadéjougaïns », tout à leur charge. Peu de jours avant la fête, ils préparaient eux-mêmes l'enceinte de la piste de danse en plantant, avec la masse et la barre à mine, les piquets en bois sur lesquels ils fixaient deux rangées de fil de fer. Le bal n'était pas gratuit. Une entrée garnie de buis, étroite, permettait l'accès à la piste. Un plateau à cette entrée recevait l'argent des danseurs, danseuses. Un long mat était dressé au milieu du bal, soutenant les rampes électriques. L'estrade des musiciens était montée avec de gros fûts de vin prêtés par un négociant. Il fallait les amener sur la place en les roulant dans la Grand'rue. Les fûts redressés,

un grand plateau en bois était posé dessus. L'estrade était enguirlandée, des roseaux cachaient les fûts. Le premier jour de la fête à 17 heures, réception des musiciens, ils étaient six. Il fallait les loger, les nourrir. A 18 heures, aubade aux autorités, tour de ville avec la musique et les « Cadéjougaïns » qui faisaient le « branle ». A 21 heures 30, retraite aux flambeaux avec la clique St Bauzilloise, lanternes vénitiennes au bout des « cannelles » portées par les enfants, feux de Bengale dans chaque quartier et pétards au sol. Farandoles dans les rues avec la jeunesse. Après la retraite, ouverture du bal. Tout autour de la piste de danse, les habitants étaient assis ou debout, regardaient les danseurs, danseuses, échangeant leurs impressions sur le spectacle, écoutant les musiciens qui faisaient souvent des pauses. C'était alors la bataille de confettis, la visite aux forains et à la buvette « tenue » par les jeunes de la

classe. On y servait de grandes canettes de bière et de limonade provenant de la Source Monnaguet de Brissac. Le jour du 15 août, distribution de la « fougasse », deux musiciens par groupe qui jouaient un petit air musical devant chaque maison. Le lendemain, distribution à Agonès et à Montoulieu. Pendant la fête, quelques attractions pour les jeunes. Derrière l'estrade, jeu de quilles, présence du « Tambourinaire », enjeu : un mouton enrubanné. Bal chaque soir, bataille de confettis.

La fête terminée, la place devait être complètement dégagée, les fûts ramenés en les roulant encore chez leur propriétaire. Avait-elle été réussie pécuniairement ? En tout cas, les « Cadéjougaïns » offraient un goûter champêtre aux jeunes filles ayant épinglé des « fleurettes ».

Il y avait un bal le samedi soir, au café de Marius Ricome, actuellement s'y trouve le ga-

rage de Gilbert Issert. On y dansait au son de la « viole », piano mécanique actionné musicalement par un rouleau en carton perforé qui se repliait sur lui-même. Elle fut remplacée par un pick-up avec disques, le haut parleur en forme de pavillon. Un autre bal avait lieu parfois au café de Caizergues « Bounéoué, dans la Grand'rue, également avec un pick-up. Ce café était aussi le rendez-vous des vieux chanteurs locaux.

St Bauzille avait un cinéma muet salle Abbé Saulnier. On y projetait des films muets à épisodes, des films comiques, Charlie Chaplin, Max Linder, Buster Keaton, Malec, Laurel et Hardy, qui nous faisaient beaucoup rire. Nous avons entendu dire que le rire conserve physiquement. Nous nous réjouissons de rire encore avec le « nouveau temps ».

Louis OLIVIER, 90<sup>ième</sup> année,  
Jean PINTARD 92<sup>ième</sup> année.



### **Demandez le programme**

L'audition des élèves de l'école de la Lyre Saint Bauzilloise a été cette année très remarquée.

Un merci à Jean Agranier Président du Foyer Rural qui a mis la salle à disposition. Le Public attentif et silencieux a apprécié l'entrée en scène des exécutants et, par ordre d'interprétation :

**Roman** à la batterie, **MicKaël** au piano, **Zacharie** au violon, **Elise** au piano, **Nina** au piano, **Jacqueline** à la flûte, **Chloé** à la flûte, **Tess** à la flûte, **Charlotte** à la flûte, **Nathalie** à la flûte, **Ugo** au

violon, **Emma** au violoncelle, **Patrick** au violon, **Imane** à la batterie, **Christiane** au piano, **Weslie** au violon, **Sixtine** au piano, **Amélie** au piano, **Manon** au piano, **Christophe** à la guitare, **Yannick** à la guitare, **Charlotte** à la guitare, **Fiona** à la guitare, **Cyril** à la guitare, **Sylvie** à la guitare basse, **Jean-Charles** à la batterie.

Le choix des œuvres musicales était à la hauteur du sérieux des artistes, débutants ou confirmés : de Mozart aux Beatles en passant par Brassens, ainsi que des improvisations de Blues.

Un merci aux professeurs : **Rock DUMAS**, **Florence PINEUX**, **Mélanie ARNAL**, **Naïna BETOTO**, **Thomas OLIVA**, **Fabien MARLY** qui ont animé les cours avec une

réelle diversité instrumentale. Quant au bureau, en la personne de sa présidente **Mme Andréa WATEAU** (qui s'est doublée d'un "superbe clown surprise"), nous ne pouvons que saluer sa volonté à conclure une année de musique avec courage et énergie.

Merci également aux parents d'avoir choisi et accompagné les enfants dans cette magnifique discipline. A l'entracte lesquels parents ont offert gracieusement à l'assistance, en plein air, sous les acacias du Foyer Rural, une collation abondante, délicieuse, et variée.

Résumons ce bel après midi du 14 juin par un seul mot : **BRAVO !!!**

*Danièle BOUTIER-GIRARD*



## **La Lyre en Spectacle ! ...**

## La décharge de Ferrussac

Sur la commune de Saint Julien de la Nef, limitrophe de celle de Ganges canton de Sumène dans le Gard, un domaine d'une centaine d'hectares à peine visible de la D 986 qui le borde et le sépare du fleuve Hérault. C'est en ce lieu magnifique couvert d'une végétation luxuriante et d'une ripisylve (rives boisées) classée où, jusque dans les années soixante paissait un troupeau de plusieurs centaines de têtes d'ovins. De mémoire recueillie du berger, ce lieu appelé « Ferrussac » s'étend jusque sur les hauteurs de Ganges. Il est parcouru de sources, il y en aurait quatorze se déversant dans l'Hérault et dans lesquelles à l'occasion on allait pêcher les écrevisses. Domaine Gallo-romain son nom (gentilice) atteste de l'ancienneté des lieux. Des recherches archéologiques pourraient nous le confirmer la seule certitude en l'état étant la première mention du même nom ( la vacquerie) au XIII<sup>e</sup> siècle cf. : *Toponymie de l'Hérault* ; F.R. Hamlin; p. 158; un peu avant (1213) celui de Saint Julien de la Nef (1248) cf. : *Noms de lieux du Languedoc*; P. Fabre p. 101. Il recèle dans ses entrailles des **nappes souterraines d'une importance capitale pour la pérennité de l'alimentation en eau potable des populations** en continuité et ne formant qu'un avec l'amont, l'Aigoual et l'aval la côte méditerranéenne.

D'une beauté sauvage et pittoresque (cascade) là, viennent se reposer s'aérer et profiter de la proximité du fleuve de nombreux vacanciers et en premier lieu, les enfants du pays dans le fameux Centre Aéré de la ville de Ganges.

Avec les années soixante et dix les choses commencèrent à se gâter: exploitation d'une carrière, ouverture d'une décharge « sauvage » à ciel ouvert sans pour autant sous l'effet de l'intensification touristique ralentir la fréquentation, bien au contraire l'attrait des cotes languedociennes aidant peu à peu l'agro-tourisme vint en partie compenser l'activité textile en voie de disparition sous l'effet de la mondialisation naissante.

A cette époque déjà le problème des déchets commençait à se poser avec une certaine acuité du fait notamment de la prolifération de décharges sauvages qu'un début de sensibilisation aux problèmes environnementaux rendait moins tolérable. Notre commune eut son lot de difficultés avec la décharge au bord de l'Hérault (anciens abattoirs) remplacée par celle d'Enjouillac abandonnée et dépolluée et, enfin, celle du Triadou tombée dans le giron de la Communauté de Communes et finalement sous la pression des riverains, abandonnée. Elle restera toutefois une menace tant qu'elle ne sera pas sortie de la liste des sites potentiels et dépolluée.

C'est à la même époque que « Ferrussac » devint peu à peu au vu et au su de tout le monde la poubelle du coin. Le propriétaire aujourd'hui disparu semblait avoir passé une sorte de marché occulte qui arrangeait bien tout le monde du particulier aux entreprises et même certaines administrations. Tous sont venus se débarrasser de ce que l'on appelle pudiquement: les encombrants. Pendant

une trentaine d'années personne ne trouva rien à dire en dépit d'un arrêté préfectoral classé sans suite, cette décharge sauvage et clandestine échappa au plan départemental d'élimination des décharges sauvages du département du Gard et de ce fait ne peut aujourd'hui bénéficier des aides publiques pour dépolluer le site.

Sur ces entre faites, soudain, comme sorti d'un chapeau, profitant du changement de propriétaire (succession) le projet de création d'un centre d'enfouissement fut annoncé par la presse. Le point de départ fut donné par un arrêté préfectoral mettant la jeune et nouvelle propriétaire déjà aux prises avec de nombreuses difficultés relatives à la disparition tragique de son père, de dépolluer le site à ses frais. C'est ainsi que l'idée de s'en remettre à un

professionnel du déchet et de bâtir le projet insensé de remplacer le site pollué par une méga décharge germa dans la cervelle de quelque apprenti sorcier et put séduire quelques élus du coin: ça tombe bien, le symptoma (syndicat inter communautaire chargé des déchets) cherche un site!

Qui est à l'origine de ce projet? Personne. La seule chose que nous savons c'est que l'entreprise candidate a organisé à ses frais, une visite d'un site qu'elle exploite à saint Romain en Gal dans l'Isère au mois d'octobre 2008 pour les élus de notre Communauté de Communes désignés pour la représenter au Symtoma A ce titre, les Maires de Ganges, St Julien de la Nef et de Saint Bauzille de Putois entre

autres faisaient partie de la délégation.

Aude là de l'erreur irréparable pour des décennies que représenterait la création d'une méga décharge sur le site sensible de Saint Julien de la Nef, il y a le problème du principe et des modalités de fonctionnement du Symtoma Il est dangereux de laisser à un organisme technique l'initiative de fixer des objectifs sachant que les élus chargés de les définir ne sont que des désignés au second degré sans aucun contrôle possible de décisions qui concernent la population. La logique du traitement des déchets doit essentiellement rester locale et être orientée sur le tri et la revalorisation : « cf. Le Monde.fr; Les ordures, source

de pollution et de matière secondaire; 13/06/09 » C'est pourquoi, nous dénonçons avec la plus ferme vigueur la décision du Symtoma (19/05/09) d'accepter en son sein la Communauté de Communes « Autour d'Anduze » et ses quelques **neuf milles habitants supplémentaires qui viendront s'ajouter aux quatre vingt dix milles actuels** sous prétexte de faire des économies d'échelle. Où s'arrêteront-ils? Nos communes, notre Communautés de Communes ont la possibilité, selon les statuts du Symtoma de s'opposer à cette extension. Il faut qu'elles le fassent avant le mois de septembre prochain.

En terminant, il faut féliciter

encourager et soutenir nos amis de Saint Julien de la Nef qui au travers de leur (ASSAUVALH) Association de Sauvegarde de la Vallée de l'Hérault font un travail de fond exemplaire qui restera quoi qu'il arrive un acquis important notamment sur le problème de l'eau qui est notre source de vie et notre bien commun. Les élus se sont prononcés contre ce projet c'est un premier pas, d'autres seront à franchir nous ne doutons pas qu'avec la mobilisation des populations nous pouvons gagner: Non au Centre d'enfouissement de Saint Julien de la Nef! Non à la pollution de l'Hérault! Oui à la vie!

Marcel Yves  
Caizergues15/06/2009

## ***Une Libération, une Mémoire ... et des chiffres***

Nous connaissons tous l'expression consacrée: « Devoir de mémoire». Et pour la majorité elle réveille notre citoyenneté

Nous venons de fêter les 65 ans du débarquement, la plus grande opération militaire de tous les temps d'après les experts: gigantisme des moyens mis en œuvre: armada de 5.000 navires, 10.000 avions déployés et à terre, l'emblème des armées: « la Jeep, le tout-terrain de la

Liberté»

Et, nous avons mis à l'honneur, comme il se doit, nos libérateurs.

Il est bon à mon sens de rafraîchir également les mémoires concernant ce dernier conflit oh combien sanglant. Une coïncidence de conversation avec un élève sur un livret d'instruction civique m'a terriblement frappé. En le feuilletant il m'est apparu opportun de

rappeler, même s'il est douloureux, voire nécessaire de parler chiffres, la liste troublante des pertes en vies humaines durant cette guerre 39 - 45,

Nombre éloquent qui fait frémir ma sensibilité féminine. Plus jamais ça - comme il est souvent répété - Lançons-nous il est temps des Hymnes à la Vie.

Danièle BOUTIER - GIRARD

| <b>Alliés</b>                    | <b>Puissance de l'Axe</b>      |
|----------------------------------|--------------------------------|
| <b>France : 570.000</b>          | <b>Allemagne : 6.000.000</b>   |
| <b>U.R.S.S. : 17.000.000</b>     | <b>Italie : 450.000</b>        |
| <b>Pologne : 5.800.000</b>       | <b>Japon : 2.000.000 (avec</b> |
| <b>Etats-Unis : 400.000</b>      | <b>bombardements</b>           |
| <b>Grande Bretagne : 400.000</b> | <b>d'Hiroshima et de</b>       |
| <b>Belgique : 88.000</b>         | <b>Nagasaki)</b>               |
| <b>Pays Bas : 210.000</b>        |                                |

## Aperçus sur l'UNICEF

En préambule, je tenais à remercier Paul-Louis AUDAT qui à ma demande a accepté très gentiment et au pied levé de rédiger un exposé sur ce qui occupe encore sa vie, l'UNICEF.

Il a, j'ose dire l'humilité et la discrétion des Grands; et, je voulais à cette occasion leur témoigner, en termes laconiques, à lui et Yvonne son épouse tout mon respect et ma tendresse...

Danièle BOUTIER - GIRARD



L'UNICEF, Fonds (1) des Nations unies pour l'enfance, fait partie des agences de l'Organisation des Nations Unies. Son objectif et sa fonction sont d'assurer à chaque enfant, santé, éducation, égalité et protection. L'UNICEF est de loin la principale agence internationale d'aide à l'enfance. L'UNICEF intervient dans plus de 150 pays et territoires par l'intermédiaire de ses programmes de pays et est présent dans les pays industrialisés grâce à 37 Comités nationaux, dont le Comité Français pour l'UNICEF.

Né des décombres et des cendres de la deuxième Guerre mondiale en décembre 1946, à la suite d'un vote unanime de la première session de l'Assemblée générale des Nations unies en large partie dû à la véritable croisade du philanthrope Polonais RAJCHMAN soutenu énergiquement par le Professeur Robert DEBRE, célèbre pédiatre.

Depuis sa création, l'Organisation, dont le premier Directeur Général fut Monsieur CATE bientôt rejoint par Dick Meynard principal inspirateur de la politique de l'UNICEF pendant plus de 40 ans, œuvre pour la protection des droits de l'enfant, l'éducation pour les garçons et

pour les filles, la santé, la vaccination, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays en développement, l'UNICEF propose un programme de santé, d'alimentation et de nutrition pour les enfants et les mères, d'éducation de base de qualité et de protection des enfants contre la violence, exploitation sous toutes ses formes et de lutte contre le SIDA.

Dans les situations d'urgence, les enfants sont particulièrement exposés aux maladies, à la malnutrition et à la violence. L'intervention de l'UNICEF en cas d'urgence humanitaire s'appuie sur le principe selon lequel les enfants vivant en période de conflits armés ou de catastrophes naturelles ont les mêmes droits et des besoins accrus au regard des enfants vivant en situation stable.

L'UNICEF se focalise sur ces enfants et leur famille - sur les interventions essentielles, nécessaires à leur protection, afin de sauver des vies et de veiller aux droits de tous les enfants, partout. Le chaos et l'insécurité dont la guerre est responsable menacent ou détruisent l'accès à la nourriture, à un abri, à l'aide sociale et aux soins de santé. Ceci accroît la vulnérabilité dans les communautés, en

particulier chez les enfants.

Durant les situations de crise, la rougeole, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, le paludisme et la malnutrition sont les principales causes de décès chez les enfants. Aussi la vaccination d'urgence constitue t-elle l'une des interventions prioritaires de l'UNICEF, avec les compléments de vitamines A et les centres d'alimentation thérapeutique. L'UNICEF s'efforce également d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et d'améliorer les conditions sanitaires des communautés et des personnes déplacées.

Le Directeur général de l'UNICEF est nommé par le Secrétaire Général des Nations unies sur proposition du Conseil d'administration, son mandat est de 5 ans.

Depuis 2005, la Directrice générale est Madame Ann Veneman.

Le siège de l'Organisation est basé à New York. Il est appuyé par 8 bureaux régionaux: Dakar (Afrique de l'Ouest et centrale), Nairobi (Afrique de l'Est et australe), Panama (Amériques et Caraïbes), Bangkok (Asie orientale et Pakistan), Katmandou (Asie du sud), Amman (Moyen-Orient,



Afrique du Nord) et Genève (Europe, Europe centrale et orientale, CEI et pays Baltes). Le centre d'approvisionnement (UNIPAC) de l'organisation est basé à Copenhague (Danemark), et son centre de recherche (Innocenti), le Centre international pour le Développement de l'Enfant est à Florence en Italie.

L'UNICEF emploie, à travers la planète, 8.000 personnes dans le monde dont à peu près 2.000 internationaux (55% viennent des pays industrialisés, 45% des pays en développement). 85% du personnel est affecté sur le terrain et 15 % au siège. L'UNICEF bénéficie d'un réseau de 100.000 bénévoles dans le monde.

L'Organisation est entièrement financée par des contributions volontaires de gouvernements, de fondations, d'entreprises et de particuliers.

Les 37 Comités nationaux oeuvrant dans les pays industrialisés donnent de la visibilité à l'UNICEF dans leurs pays respectifs tout en générant des recettes qui aident l'organisation à améliorer la vie des enfants et de leurs familles.

Ils ont pour missions de :

- Mobiliser des fonds en provenance du secteur privé. Ils recueillent une partie importante des contributions

du secteur privé: près du tiers des ressources annuelles le l'Organisation. En 2007, les sommes les plus importantes ont été versées à l'UNICEF par les Comités nationaux allemand et japonais, à savoir respectivement 126 et 124 millions de dollars. Le Comité français pour l'UNICEF est en cinquième position avec 57 millions de dollars.

- Promouvoir les droits de l'enfant et de rendre plus visibles dans le monde entier les enfants menacés par la pauvreté, les catastrophes, les conflits armés, la maltraitance et l'exploitation.

Le Comité français pour l'UNICEF est une association à but non lucratif, régie par la Loi de 1901 et reconnue d'utilité publique. Elle dialogue avec les pouvoirs publics, des ONG et des institutions internationales. Elle a pour mission :

- Informer le public français sur les problèmes des enfants dans les pays en développement et plus particulièrement dans les situations de détresse.

- Contribuer, par la collecte de fonds, à l'accroissement des ressources de l'UNICEF international.

- Faire connaître et de veiller à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France.

- Il finance également des programmes de terrain tout en contribuant à l'accroissement des ressources de l'UNICEF

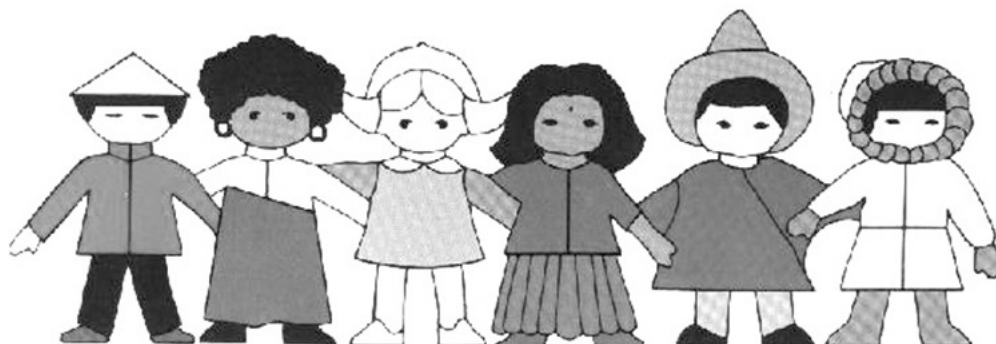
international. Il vend des cartes de vœux, des jeux et d'autres produits. Il organise des campagnes d'appels de fonds auprès des particuliers et des entreprises et reçoit des legs et donations.

L'UNICEF France, dont le siège est situé à Paris, emploie 82 salariés. Dans 80 départements, plus de 6.200 bénévoles permanents et ponctuels relaient et développent l'action de l'UNICEF en France. Comme toute association qui se développe, elle est avec le temps devenue beaucoup plus technocratique.

Il serait bienvenu que nous fassions maintenant le recensement des résultats remarquables obtenus grâce à l'UNICEF. Ce serait sans doute un peu trop long et pourrait faire l'objet d'un autre article.'

Paul-Louis AUDAT (Ancien Directeur à l'UNICEF international Directeur général honoraire du Comité français pour l'UNICEF)

(1) - En fait le terme de Fonds n'est plus compatible avec son rôle et son mode de fonctionnement. Depuis sa création il y a 63 ans, l'UNICEF est devenu une organisation de l'ONU avec tous pouvoirs de proposition et de décision.



**Présents:** MMES THEROND E ; AUZEPY L ; AFFRE F., BELMONT D., RICARD D.  
MM. ISSERT M., ALLE O., BOUVIE F ; SABATIER W ; CIRIBINO N ; RIVIERE M.

**Absents :** Mme Lydia AUZEPY a donné procuration à Mme Elisabeth THEROND

M. Dominique FITTIPALDI a donné procuration à M. Fabien BOUVIE

M. Pascal CLEMENT a donné procuration à M. Michel ISSERT  
M Gilbert GARCIA a donné procuration à M. Nicolas CIRIBINO  
Madame Dominique BELMONT est nommée secrétaire de séance.

## I .VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2008

Monsieur le Maire donne la parole au Secrétaire Général de la Mairie afin d'exposer les comptes de résultats de l'exercice 2008 pour le Budget Communal et les budgets annexés du Service de l'Eau et de l'Assainissement, du C.C.A.S. et du Service Funéraire.

En préambule, il est précisé que les comptes administratifs établis par l'ordonnateur, sont conformes aux comptes de gestion du receveur municipal, comptable de la commune.

### 1 Compte administratif de la Commune

#### **Section de Fonctionnement :**

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Dépenses :            | 850 251,52   |
| Recettes :            | 1 000 775,16 |
| Soit un excédent de : | + 150 523,64 |

#### **Section d'Investissement :**

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Dépenses :           | 144 184,44 |
| Recettes :           | 146 090,94 |
| Soit un déficit de : | - 1 906,10 |

### 2 Compte Administratif du Service de l'Eau et de l'Assainissement

#### **Section de Fonctionnement :**

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Dépenses :            | 138 606,88 |
| Recettes :            | 294 572,69 |
| Soit un excédent de : | 155 965,81 |

#### **Section d'Investissement :**

|                      |             |
|----------------------|-------------|
| Dépenses :           | 249 883,42  |
| Recettes :           | 153 845,92  |
| Soit un déficit de : | - 96 037,50 |

### 3 Compte administratif du C.C.A.S.

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Dépenses :           | 2 554,84   |
| Recettes :           | 0          |
| Soit un déficit de : | - 2 554,84 |

### 4 Compte administratif du Service Funéraire

#### **Section de Fonctionnement :**

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Dépenses :            | 73,00      |
| Recettes :            | 3 931,93   |
| Soit un excédent de : | + 3 858,96 |

Après l'exposé des divers comptes de résultats de la Commune et de ses services annexes,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en délibérer et quitte la salle pendant les débats comme il est de règle.

Les comptes administratifs de la Commune et les comptes de gestion du comptable sont adoptés à l'unanimité.

## II. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2008 AU BUDGET COMMUNAL

A l'issue de la délibération du Conseil Municipal sur les documents relatifs à la gestion 2008, Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et propose d'affecter en totalité à la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de la commune.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 du budget communal pour l'exercice 2009 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 150 523,64 €.

## III. BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2009

Monsieur le Maire demande au secrétaire général de la mairie de présenter les budgets prévisionnels de la commune et de ses services annexes pour l'année 2009.

### **1 Budget primitif de la commune**

#### **Section de Fonctionnement :**

|            |         |
|------------|---------|
| Dépenses : | 985 500 |
| Recettes : | 985 500 |

#### **Section d'Investissement :**

|            |         |
|------------|---------|
| Dépenses : | 427 000 |
| Recettes : | 427 000 |

En plus des travaux en cours, Monsieur le Maire présente les nouvelles opérations d'investissement qui ont été retenues pour l'année 2009, à savoir :

Travaux de voirie route de Montoulieu (sécurisation des trottoirs et caniveaux)

Aménagement de jardins municipaux au lieudit « Les Sauzèdes »

Provision pour acquisition de terrains pour la construction de l'école

Rénovation des vestiaires du stade et filets de protection

Il précise qu'une étude est menée par le Service des Routes du Conseil Général afin de prévoir l'aménagement et sécuriser la traversée du village par la RD 986 – avenue du Chemin Neuf, et qui se fera vraisemblablement par tranches.

### **2 Taux des taxes communales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le niveau des taxes perçues par la commune soit maintenu aux mêmes taux que pour l'année 2008, sans subir d'augmentation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et les taux sont ainsi fixés :

|                                             |         |
|---------------------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation :                       | 7,27 %  |
| - Taxe foncière sur propriétés bâties :     | 14,71 % |
| - Taxe foncière sur propriétés non bâties : | 65,98 % |

Il est rappelé que la commune ne perçoit plus directement la taxe professionnelle puisque celle-ci est perçue par la Communauté de Communes dans le cadre de la T.P.U.

### **3 Subventions aux associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Elisabeth THEROND, adjointe en charges des finances

qui précise qu'après avoir réuni la commission des finances et la commission des associations pour étudier les demandes d'aides financières demandées par les diverses associations locales, il est proposé de maintenir pour 2009 l'enveloppe globale qui s'élevait à 62 000 €.

La liste des subventions s'établit comme suit :

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| Coordination Clic-Trait d'Union      | 570 €    |
| Lo Publiaire                         | 1 100 €  |
| Joyeuse Pétanque                     | 610 €    |
| Ecole Omnisports de la Séranne       | 3 000 €  |
| Les Amis des Beaux Arts              | 610 €    |
| Biscan Pas                           | 200 €    |
| Les Anciens Combattants              | 200 €    |
| Gym Sports Loisirs                   | 200 €    |
| Sou des Ecoles Laïques               | 1 850 €  |
| Ecole de musique Lyre St Bauzilloise | 2 000 €  |
| Saint Hubert Club                    | 500 €    |
| Foyer rural                          | 810 €    |
| Les Fins pêcheurs                    | 610 €    |
| Bien vivre à St Bauzille             | 200 €    |
| Comité des Fêtes                     | 7 600 €  |
| OMSC                                 | 38 000 € |
| (*) Judo Kaly Club                   | 750 €    |
| (**) K danse                         | 300 €    |
| (**) AD Augusta                      | 1 000 €  |
| Provisions pour voyages              | 1 890 €  |
| (50 €/enfant scolarisé au collège)   |          |

(\*) Pour le Judo Kaly club, il sera versé 500 € au titre de la subvention annuelle et

250 € de plus si l'association organise une manifestation sur la commune.

(\*\*) Pour les associations K danse et AD Augusta, la subvention ne sera versée qu'après réception du bilan de l'année 2008 et les projets pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. Guy MENDES conseiller municipal et président de l'OMSC qui est sorti pour ne pas prendre part au vote, adopte ces propositions.

#### 4 Budget primitif 2009 du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Secrétaire Général de la mairie présente les prévisions budgétaires du service pour l'exercice 2009 et qui s'établissent comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

|            |         |
|------------|---------|
| Dépenses : | 497 750 |
| Recettes : | 497 750 |

##### Section d'Investissement :

|            |         |
|------------|---------|
| Dépenses : | 329 100 |
| Recettes : | 329 100 |

Le budget du service de l'Eau et de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise à cette occasion que l'expertise sur la station de lagunage se poursuit pour rechercher les responsabilités de son dysfonctionnement

Il ajoute que les travaux d'entretien effectués par les services techniques municipaux sur les bassins et l'ajout de filtres sur la station ont réduit considérablement les nuisances olfactives.

#### 5 Budget primitif 2009 du C.C.A.S.

Le budget prévisionnel du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2009 est présenté en équilibre à :

|              |       |
|--------------|-------|
| • Dépenses : | 8 500 |
| • Recettes : | 8 500 |

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le budget primitif présenté.

#### 6 Budget du Service Funéraire

Le budget prévisionnel du Service Funéraire pour l'exercice 2009 est présenté en équilibre à :

##### Section de Fonctionnement :

|            |        |
|------------|--------|
| Dépenses : | 10 200 |
| Recettes : | 10 200 |

##### Section d'Investissement :

|            |       |
|------------|-------|
| Dépenses : | 6 800 |
| Recettes : | 6 800 |

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions budgétaires présentées.

#### IV TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire dresse la liste des services proposés par la commune aux administrés.

Dans un souci de simplification, il les rappelle pour éviter à l'avenir toutes recherches fastidieuses sur différents procès verbaux antérieurs et pour préciser ceux manquants ou incomplets.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, les tarifs municipaux sont fixés comme suit :

#### 1. SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

##### 1.1 Service Réseau Eau Potable

- Branchement, fourniture et pose jusqu'à 5 mètres 950 €
- Prolongation du réseau en diam.25 ou 60, le ml 100 €

##### 1.2 Service Réseau Assainissement

- Branchement, fourniture et pose en diam. 100 ou 125 jusqu'à 5 ml 950 €
- Prolongation réseau en diam.100 ou 120, le ml 100 €
- Regard de visite tampon étanche pose, par tranche de 50 m 1 050 €

##### 1.3 Tranchée unique pour réseau d'eau et d'assainissement

- Prix de 2 branchements jusqu'à 5 ml 1 700 €
- Prolongation dans les sections visées au 1.1 et 1.2, le ml 180 €

##### 1.4 Lotissement ou immeuble nécessitant un branchement égal à Ø 100

- Raccordement au réseau d'assainissement jusqu'à 5 ml, regard de visite, tampon étanche fourni 3 000 €
- Raccordement au réseau d'eau avec prise en charge sur conduite jusqu'à 5 ml 3 000 €
- Prolongation sur l'un ou l'autre des réseaux, par ml 110 €
- Regard de visite, tampon supplémentaire par tranche de 50 m 1 050 €
- Par lotissement on entend le raccordement au réseau d'eau moins deux lots.

#### 2.SERVICE FUNERAIRE

- Concession trentenaire pour fosse de 2 m<sup>2</sup> 400 €
- Concession centenaire pour caveau de 2 m<sup>2</sup> 1 500 €
- Concession columbarium cinquantenaire (case de 4 urnes) 600 €
- Inhumation dans une fosse 350 €
- (terrassment, inhumation, porteurs et véhicule pour cérémonie)
- Inhumation dans un caveau 260 €
- (terrassment, inhumation, porteurs et véhicule pour cérémonie)
- Terrassment pour caveau (inhumation, exhumation) 120 €
- Terrassment d'une fosse 150 €

|                                                                    |       |
|--------------------------------------------------------------------|-------|
| -Réduction de corps                                                | 150 € |
| -Transfert de corps                                                | 80 €  |
| -Terrassement d'une petite fosse pour inhumation d'un corps réduit | 60 €  |

### **3.DROITS DE PLACE**

|                                        |       |
|----------------------------------------|-------|
| -Etalage marché, par jour              | 3 €   |
| -Camion (vente au déballage), par jour | 100 € |
| -Cirques et attractions                | 150 € |
| + par jour supplémentaire              | 15 €  |

#### **Foire annuelle (29 octobre)**

|                                                                   |       |
|-------------------------------------------------------------------|-------|
| -Etalage jusqu'à 5ml                                              | 5 €   |
| -Etalage jusqu'à 10 ml                                            | 10 €  |
| -Au-delà de 10 ml                                                 | 20 €  |
| + Etalage raccordé au réseau électrique                           | 20 €  |
| -Forains jusqu'à 30m², par jour                                   | 5 €   |
| -Forains de 30 à 50 m², par jour                                  | 10 €  |
| -Forains + de 50 m², par jour                                     | 15 €  |
| -par Véhicule forain, par jour                                    | 1 €   |
| -Participation forains eau-électricité 10 % sur les droits perçus |       |
| -Caution forain (propreté, coffret)                               | 750 € |

### **4.LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

|                                                         |                             |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------|
| -Salle Polyvalente                                      | 360 €                       |
| -Salle des Rencontres                                   | 440 €                       |
| -Tarifs pour St Bauzillois                              | 50% sur tarifs sus indiqués |
| -Gratuité 1 fois par an pour association St Bauzilloise |                             |
| -Caution location de salle                              | 360 €                       |
| -Caution ménage                                         | 100 €                       |

### **5.LOCATION MATERIEL (livré à domicile)**

|            |     |
|------------|-----|
| -Par table | 5 € |
| -Par banc  | 1 € |

### **6.PHOTOCOPIES (pour documents communicables)**

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| - A4 noir et blanc recto      | 0,20 € |
| - A4 nb recto verso ou A3     | 0,40 € |
| - A4 couleur recto            | 2,00 € |
| - Fichier disquette (fournie) | 2,00 € |
| - Fichier CD rom (fourni)     | 6,00 € |

Il est précisé que ces tarifs pourraient faire l'objet d'une actualisation chaque année.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers municipaux.

### **V. JARDINS FAMILIAUX**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 30 décembre 2008, le projet de réalisation de jardins familiaux sur des parcelles au lieudit « Les Sauzèdes » avait été annoncé. Le Conseil avait donné son accord pour la signature d'une convention de location.

Cette convention est aujourd'hui signée avec la propriétaire des lieux pour une durée de 9 ans renouvelable.

Les travaux d'aménagement des 27 lots à usage de jardins d'une contenance moyenne de 110 m² peuvent démarrer ainsi que la réfection du mazet et le dispositif de pompage de l'eau d'arrosage.

Les parcelles seront mises à disposition des candidats Saint Bauzillois qui s'engageront à les entretenir et à respecter le règlement intérieur, selon une convention qui sera renouvelable chaque année.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces dispositions et

décide de fixer à 100 euros la redevance annuelle à verser pour l'utilisation de ces jardins.

Un appel à candidature est lancé. Un tirage au sort serait effectué si ces candidatures s'avéraient plus nombreuses que le nombre de lots à proposer.

### **VI. MOTION POUR LE MAINTIEN DU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Commission « Balladur » mise en place pour donner ses conclusions sur la réforme des collectivités locales, l'institution départementale pourrait disparaître.

Il considère que le département exerce un rôle de proximité et de compétence générale auprès des communes. A défaut de connaître les propositions qui accompagneront cette réforme, il propose le soutien du Conseil Municipal au maintien de l'institution départementale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote la motion en faveur du maintien du Département.

### **VII. CREATION D'UNE PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT**

Le Code de l'Urbanisme prévoit que les bénéficiaires de permis de construire satisfassent à l'obligation de réaliser des aires de stationnement sur le terrain d'assiette objet de leur projet.

Lorsque que cette obligation ne peut être satisfaite, la commune peut instaurer une participation pour la réalisation de parcs publics de stationnement proportionnelle au nombre de places à créer.

Il est proposé l'instauration de cette participation et de fixer son montant à 4 000 € par emplacement manquant. Celle-ci serait perçue par la commune pour permettre la création de nouveaux espaces publics de stationnement

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions, décide la création de cette participation dont le montant est fixé à 4 000 euros par place manquante.

### **VIII. CREATION D'UNE COMMISSION TRAVAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année la commune a des projets d'équipement qui nécessitent un avis éclairé sur leurs spécificités techniques.

Outre les élus ayant des compétences particulières dans leur domaine d'intervention, il serait fait appel à des administrés de la commune intéressés sur un projet précis, pour siéger à une commission travaux, en complément des élus habilités.

### **IX. DEMANDES DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire revient sur les programmes d'investissement qui ont été inscrits au budget primitif de la commune pour l'année 2009 :

- Travaux de voirie route de Montoulieu (sécurisation des abords du cimetière)
- Aménagement de jardins municipaux au lieudit « Les Sauzèdes »
- Rénovation du stade
- Travaux de voirie rue de Pierrou (amélioration du petit patrimoine)

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à constituer les dossiers de demande d'aides financières auprès des organismes compétents

### **X. CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOLISES ET SUMENOISES ET LA COMMUNE DE SAINT BAUZILLE**

## **DE PUTOIS : ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire expose : « Par délibération du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a autorisé son Président à signer une convention avec la Commune de Saint Bauzille de Putois pour la construction d'une école maternelle derrière l'école actuelle . La compétence de la construction des écoles a été transférée à la Communauté de Communes, mais il revient à la Commune de Saint Bauzille de Putois de prendre en charge les frais d'acquisition du terrain d'assiette.

En l'absence de négociations fructueuses pour l'acquisition du terrain, la Communauté de Communes conduira une procédure de D.U.P., et la Commune de Saint Bauzille s'engagera à

rembourser les sommes correspondant au coût définitif de la transaction y compris les frais de justice y afférent.

Une fois l'opération achevée, la Communauté de Communes transfèrera gratuitement la propriété des terrains à la Commune de Saint Bauzille de Putois. »

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Communauté de Communes selon les conditions précédemment énoncées.

Proposition adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23h20.

## **C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois**

*le 30 avril 2009*

**Présents:** MMES THEROND E ; AUZEPY L , RICARD D.  
MM. ISSERT M , ALLE O , BOUVIE F; CIRIBINO N ; RIVIERE M, GARCIA G.

**Absents :** Mme Dominique BELMONT a donné procuration à Mme Elisabeth THEROND

Mme Francette AFFRE a donné procuration à Mme Dominique RICARD

M. Dominique FITTIPALDI a donné procuration à M. Oscar ALLE

M. Pascal CLEMENT a donné procuration à M. Nicolas CIRIBINO

M. Wilfried SABATIER a donné procuration à M. Michel ISSERT

M. Guy MENDES a donné procuration à Mme Lydia AUZEPY  
Madame Lydia AUZEPY est nommée secrétaire de séance.

### **I .ETUDE DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE ST JULIEN DE LA NEF**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé en Mairie par Monsieur le Maire de la commune de Saint Julien de la Nef concernant le projet d'un centre de stockage des déchets sur le domaine de Ferrussac.

Le Conseil Municipal de Saint Julien de la Nef lors de sa séance du 16 mars 2009 a décidé de s'opposer catégoriquement à ce projet. Il demande au Conseil Municipal de Saint Bauzille de Putois de prendre une position solidaire dans cette affaire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de mandater Monsieur Marc RIVIERE conseiller municipal en charge des questions d'environnement, pour rencontrer toutes les parties concernées par ce dossier et rapporter devant le Conseil Municipal ses conclusions pour qu'une décision éclairée puisse être prise.

### **II. ETUDE DE LA FAISABILITE DE L'IMPLANTATION DE L'ECOLE MATERNELLE A L'ECOLE SAINT BAUDILLE**

Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire du Thaurac, Madame Elisabeth THEROND, adjointe aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de D.U.P. est en cours pour l'acquisition de parcelles situées à proximité de l'école actuelle.

Par ailleurs, le Foyer de l'Enfance a informé la Commune et la Communauté de Communes de la cessation de son activité à l'école privée « Saint Baudile » en juillet 2009.

La Communauté de Communes a mandaté son architecte sur les lieux avec son directeur pour qu'une pré-étude technique

soit réalisée. Cette pré-étude technique a révélé que les locaux de cette école pourraient être aménagés et répondre aux besoins actuels de la Commune et de la Communauté de Communes pour l'installation de l'école maternelle.

Pour continuer l'étude de ce deuxième projet, Madame THEROND propose donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager des négociations avec le Président du Foyer de l'Enfance pour trouver une solution juridique et financière compatible aux intérêts de chaque partie.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **III. AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'UN RESTAURANT AMBULANT AU PLAN D'EAU**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Oscar ALLE, 1er adjoint qui expose que plusieurs demandes sont parvenues en mairie pour l'installation d'un restaurant ambulant en période estivale.

Cette activité saisonnière de restauration rapide pourrait être proposée à titre expérimental au plan d'eau, près du « Moulin de l'Evêque » pour la saison 2009.

Cette activité sera très encadrée pour ne pas perturber le voisinage. Le pétitionnaire devra respecter les lois et règlements en vigueur, l'arrêté municipal qui en fixera les règles, les contraintes du PPRI (la parcelle étant située en zone rouge), et s'acquitter de toutes les taxes et frais divers de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal de faire un appel à candidatures avec comme date limite de dépôt le 30 mai 2009. La commission d'appel d'offres retiendra le candidat le mieux disant, avec un minimum mensuel de 150 €.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions.

### **IV DELEGATION AU CENTRE DE GESTION POUR NEGOCIER UN CONTRAT GROUPE POUR LE PERSONNEL**

Madame Lydia AUZEPY, adjoint en charge de la gestion du personnel, informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose ses services en matière de passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires des agents territoriaux.

Le Code des marchés publics prévoit une mise en concurrence pour ce type de contrats et il serait

plus aisé pour le Centre de Gestion de mener cette négociation pour le compte des communes de l'Hérault qui le souhaitent.

Elle propose au Conseil Municipal de déléguer au Centre de

Gestion la négociation en vue de la passation de ce contrat.  
Proposition adoptée à l'unanimité.

## V. ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Oscar ALLE, 1er adjoint, qui expose :

La loi fait obligation aux départements de mettre à disposition des collectivités territoriales, une assistance technique dans les domaines suivants :

L'assainissement collectif

L'assainissement non collectif

La protection de la ressource en eau

La protection des milieux aquatiques

La commune de Saint Bauzille de Putois étant une collectivité éligible pour cette assistance dans les domaines évoqués ci-dessus, il propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

à solliciter la mise à disposition des services du département à signer la convention à intervenir avec ces services

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## VI. REGULARISATION SUBVENTION AD AUGUSTA

Monsieur le Maire donne la parole à Madame THEROND, adjointe aux finances qui rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des attributions de subventions aux associations pour l'année 2008, l'association AD AUGUSTA a perçu que 1 000 € sur 1 950 € prévus.

En fonction du bilan de l'association qui a été transmis pour 2008 et des projets pour 2009, elle propose au Conseil Municipal que le complément de subvention d'un montant de 950 € soit versé à AD AUGUSTA en 2009 pour régulariser la situation antérieure.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte cette proposition.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Oscar ALLE, 1er adjoint, fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur FOIS, gérant de la SCCV des Hauts Cépages concernant la décision de « Sursis à Statuer » prise à la demande des services de la DDE sur le permis de construire n°034 243 08 M 0035.

Cette décision avait été prise en l'état d'avancement du PLU et sans avoir tenu compte de l'acquittement préalable de la participation pour voies et réseaux (PVR) par le propriétaire des

parcelles concernées. Il convient en conséquence de régulariser la situation.

Aussi il demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à retirer ce sursis à statuer et accorder le permis de construire.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises en faveur d'une politique jeunesse départementale de recruter un animateur qui serait chargé d'étudier les besoins de chaque commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'OMSC s'occupe de l'animation de la jeunesse sur les territoires des communes de Saint Bauzille, Agonès et Montoulieu.

Il propose en conséquence que la commune se rapproche de l'OMSC pour que s'il en était d'accord, une étude préalable de faisabilité soit réalisée et soumise au prochain Conseil, l'OMSC devant prendre l'accord des municipalités d'Agonès et de Montoulieu.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette démarche.

La parole est donnée au Secrétaire de la Mairie qui donne lecture d'un courrier des services de la Préfecture.

Ce courrier rappelle que dans le cadre des mesures du plan de relance de l'économie et au travers de la loi de finances rectificative pour 2009, l'état a décidé de permettre un versement anticipé du Fonds de Compensation de la T.V.A. aux collectivités qui en feraient la demande avec un engagement d'augmenter ses dépenses d'investissement en 2009.

Le montant de référence des dépenses étant la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007 et les dépenses réelles d'équipement inscrites pour 2009 étant inférieures à cette moyenne, la commune renonce à solliciter le versement anticipé du F.C.T.V.A.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de points à débattre, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h30.

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire donne ensuite la parole au public.

## C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès

le 27 mars 2009

### Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mme SARMEO Anne, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr BOURGET Emile, Mr GUICHARD Eric, Mr ZOUAOUI Nouredine, Mr TRICOU Patrick.

Mr GUICHARD Eric est nommé secrétaire de séance.

### COMPTE ADMINISTRATIF de la COMMUNE

Monsieur le Maire fait présenter au Conseil les résultats de l'exercice 2008. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mr Etienne PETRIS, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur

Patrick TRICOU, Maire.

Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le résultat brut global de clôture 2008 du budget de la commune est de : *(Tableau 1 ci-après)*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-2, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2008 adopté par délibération du conseil municipal du 11 avril 2008,

Vu la décision modificative n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2008,

Vu le compte administratif de l'exercice 2008 présenté par Monsieur le Maire, Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Etienne PETRIS, président de séance,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité  
APPROUVE le compte administratif de la commune pour  
l'exercice 2008 du budget de la commune.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS** (Budget de la Commune)

Monsieur Patrick TRICOU, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2008 du budget de la commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2008 s'élève à 82 065.12€.

Monsieur le maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 20 000€, et à la section de fonctionnement pour un montant de 62 065.12€.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R2311-11 et R 2311-2,

Vu le compte administratif 2008 du budget de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2008 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 20 000€, et à la section de fonctionnement pour un montant de 62 065.12€.

#### **BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE**

Monsieur le Maire fait présenter les propositions pour le budget primitif de la commune pour l'année 2009.

Le contenu détaillé du budget primitif figure dans le document remis aux conseillers et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

| Tableau 2      | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 151.689.12€ | 151 689.12€ |
| Investissement | 299 415.47€ | 299 415.47€ |
| Total          | 451 104.59€ | 451 104.59€ |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2008 approuvé par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009.

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de l'exercice précédent,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2009 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

#### **TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle que les trois taxes n'ont pas augmenté depuis 2005 et qu'elles constituent la seule ressource propre de la commune. Que d'autre part, les taux appliqués sont parmi les plus bas du département et qu'il convient de les réajuster notamment pour permettre les améliorations de service attendu par la population. Le conseil municipal, après avoir débattu, APPROUVE, à l'unanimité, les taux suivants pour 2009 :

|                     |        |
|---------------------|--------|
| Taxe d'habitation : | 4.16%  |
| Foncier Bâti :      | 6.24%  |
| Foncier non bâti :  | 30.13% |

#### **Participations diverses**

Afin de pouvoir répondre de manière plus équitable aux différentes demandes de subvention émanant des diverses associations le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que chacune d'elles devra faire parvenir à la mairie, à partir de 2010, un dossier complet avant le 10 mars de chaque année. Un courrier sera adressé à chaque association précisant ces nouvelles modalités.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

| Nom de l'Association            | Montant  |
|---------------------------------|----------|
| U.S. Basses Cévennes            | 160.00€  |
| Rallye Math "Bombyx"            | 50.00€   |
| Lou Publiaire                   | 300.00€  |
| Lyre Saint Bauzilloise          | 300.00€  |
| Syndicat des Chasseurs (Agonès) | 150.00€  |
| Restos du coeur                 | 350.00€  |
| Solidarité insertion            | 300.00€  |
| Sou des écoles                  | 350.00€  |
| OMS Saint Bauzille              | 3800.00€ |
| Clic Trait d'Union              | 179.00€  |
| Fil Entre Etoiles               | 150.00€  |

La participation pour les voyages scolaires reste fixée à 40€ par enfant et par an.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF du Service AEP**

Monsieur le Maire fait présenter au Conseil les résultats de l'exercice 2008. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du service AEP de la commune de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mr Etienne PETRIS, élu président de séance, rapporte le compte administratif du service AEP de l'exercice 2008, dressé par Monsieur Patrick TRICOU, Maire.

Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Explique que le résultat négatif est du à la réalisation des travaux d'assainissement et l'attente du versement des subventions notifiées qui n'interviendra que dans le courant de l'année 2009.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le résultat brut global de clôture 2008 du budget du service AEP est de : (Tableau 3 ci-après)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-2, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2008 adopté par délibération du conseil municipal du 11 avril 2008,

Vu la décision modificative n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 06 novembre 2008,

Vu la décision modificative n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 21 novembre 2008,

Vu le compte administratif de l'exercice 2008 présenté par

Monsieur le Maire, Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Etienne PETRIS, président de séance,  
Monsieur le maire ayant quitté la séance,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité  
APPROUVE le compte administratif du service AEP de la commune pour l'exercice 2008 du service AEP de la commune.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS** (Service AEP)

Monsieur Patrick TRICOU, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2008 du service AEP de la commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2008 s'élève à 11 342.73€.

Monsieur le maire propose d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 11 342.73€.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R2311-11 et R 2311-2,

Vu le compte administratif 2008 du service AEP de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2008 du service AEP à la section de fonctionnement pour un montant de 11 342.73€.

#### **BUDGET PRIMITIF du Service AEP**

Monsieur le Maire fait présenter les propositions pour le budget primitif du service AEP de la commune pour l'année 2009.

Le contenu détaillé du budget primitif figure dans le document remis aux conseillers et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

| Tableau 4      | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 52 842.73€  | 52 842.73€  |
| Investissement | 419 146.00€ | 419 146.00€ |
| Total          | 471 988.73€ | 471 988.73€ |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2008 approuvé par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009.

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de l'exercice précédent,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2009 du service AEP de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF CCAS**

Monsieur le Maire fait présenter au Conseil les résultats de l'exercice 2008. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du CCAS de la commune de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mr Etienne PETRIS, élu président de séance rapporte le compte administratif du CCAS de l'exercice 2008, dressé par Monsieur Patrick TRICOU, Maire.

Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le résultat brut global de clôture 2008 du budget du CCAS de la commune est de : (*Tableau 5 ci-après*)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-2, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2008 adopté par délibération du conseil municipal du 11 avril 2008,

Vu le compte administratif de l'exercice 2008 présenté par Monsieur le Maire, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Etienne PETRIS, président de séance,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du CCAS de la commune pour l'exercice 2008 du budget du CCAS de la commune.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS** (Budget du CCAS)

Monsieur Patrick TRICOU, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2008 du budget du CCAS de la commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2008 s'élève à 1 161.71€.

Monsieur le maire propose d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 1 161.71€.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R2311-11 et R 2311-2,

Vu le compte administratif 2008 du budget du CCAS de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2008 du budget du CCAS de la commune à la section de fonctionnement pour un montant de 1 161.71€.

#### **BUDGET PRIMITIF du CCAS de la COMMUNE**

Monsieur le Maire fait présenter les propositions pour le budget primitif du CCAS de la commune pour l'année 2009.

Le contenu détaillé du budget primitif figure dans le document remis aux conseillers et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

| Tableau 6      | Dépenses  | Recettes  |
|----------------|-----------|-----------|
| Fonctionnement | 1 160.00€ | 1 160.00€ |
| Investissement | 0.00€     | 0.00€     |
| Total          | 1 160.00€ | 1 160.00€ |

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2312-2 et suivants,

Vu le compte administratif 2008 approuvé par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009.

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de l'exercice précédent,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



Adopte à l'unanimité le budget primitif 2009 du CCAS de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

**DIA CAUSSE Jean, Joseph/VERDIER Suzanne, Marie**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner présentée par Mr CAUSSE Jean, Joseph et Mme VERDIER Suzanne, Marie de la parcelle cadastrée B 520, lieu-dit Grand Branle.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas préempter.

**DIA FRISCOURT Marie-Louise**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner présentée par Mme FRISCOURT Marie-Louise de la parcelle cadastrée B 405, lieu-dit Treize Cantous.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas préempter.

**TRAVAUX de VOIRIE devant la MAIRIE**

Monsieur le Maire propose de faire réaliser des travaux d'aménagement de la chaussée devant la mairie. Afin de réaliser quatre places de stationnement, la chaussée serait refaite de part et d'autre, avec d'un côté installation d'une buse permettant l'écoulement des eaux pluviales et de l'autre un caniveau roulant facilitant la circulation.

Monsieur le Maire présente le devis de la société TRIARE qui s'élève à 8562.13€ ttc pour l'ensemble des travaux.

Après délibération le Conseil Municipal adopte ce projet, à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de faire réaliser ces travaux.

**PHOTOCOPIEUR**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Association La Celle à Roquedur. Ayant appris que le matériel de photocopie avait été renouvelé, elle demande s'il lui serait possible de récupérer l'ancien matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner l'ancien photocopieur à l'Association La Celle.

CONVENTION avec la DDA pour le suivi des services publics de l'eau et de l'assainissement

La convention qui liait la commune avec la DDA pour le suivi du service public de l'eau est arrivée à expiration. Il convient donc de la renouveler. D'autre part, le réseau d'assainissement ayant été mis en service depuis juin 2008, il est nécessaire d'adapter la nouvelle convention au contrôle de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire lit le courrier adressé par la DDA faisant état de plusieurs possibilités de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité, de demander à la DDA de lui adresser une proposition de marché sur la base du RPSQ ( 1 rapport annuel par service)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

| Tableau 1      | Recettes    | Dépenses    | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
|----------------|-------------|-------------|------------------------|------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 101 690.29€ | 90 072.23€  | 11 618.06€             | 70 447.06€       | 82 065.12€          |
| Investissement | 61 312.13€  | 117 128.28€ | -55 816.15€            | 160 431.62€      | 104 615.47€         |
| Budget Total   | 163 002.42€ | 207 200.51€ | -44 198.09€            | 230 878.68€      | 186 680.59€         |

| Tableau 3      | Recettes    | Dépenses    | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
|----------------|-------------|-------------|------------------------|------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 47 950.81€  | 21 329.03€  | 26 621.78€             | -15 279.05€      | 11 342.73€          |
| Investissement | 290 344.92€ | 659 017.99€ | -368 673.07€           | 221 940.03€      | -146 733.04€        |
| Budget Total   | 338 295.73€ | 680 347.02€ | -342 051.29€           | 206 660.98€      | -135 390.31€        |

| Tableau 5      | Recettes | Dépenses | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
|----------------|----------|----------|------------------------|------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 0.00€    | 0.00€    | 0.00€                  | 1 161.71€        | 1 161.71€           |
| Investissement | 0.00€    | 0.00€    | 0.00€                  | 0.00€            | 0.00€               |
| Budget Total   | 0.00€    | 0.00€    | 0.00€                  | 1 161.71€        | 1 161.71€           |

**C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès**

*le 22 Avril 2009*

**Présents :**

Mr PETRIS Etienne, Mr GUICHARD Eric, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr ZOUAOUI Noureddine, Mr BOURGET Emile, Mr TRICOU Patrick.

**Excusées :**

Mme ESPARCEL Marie-Chantal qui a donné pouvoir à Monsieur Eric GUICHARD

Mme JOLICOEUR Sylvie qui a donné pouvoir à Madame

RIGAUD Véronique

Monsieur Etienne PETRIS est nommé secrétaire de séance.

**Embauche d'un agent technique à temps partiel :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne dispose pas actuellement de personnel technique qui puisse assurer l'entretien des chemins ruraux, du cimetière et la réalisation de petits travaux de maçonnerie. A chaque fois que l'on doit faire des petits travaux, il faut faire appel à une entreprise extérieure,

ce qui, en fonction de leur nature, n'est pas toujours facile. Monsieur le Préfet a annoncé à plusieurs reprises que l'Etat avait relancé une vaste campagne d'aide à l'embauche de personnes au chômage depuis plusieurs mois et ayant des difficultés à retrouver du travail. Ces Contrats d'Aide à l'Emploi (C.A.E.) bénéficient d'une subvention de l'Etat à hauteur de 90%. Ils ont une durée de 12 mois renouvelables une fois, et le temps de travail minimum est de 20 heures par semaine. Les collectivités territoriales peuvent souscrire à ce programme.

Monsieur le Maire pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de profiter de cette proposition pour embaucher quelqu'un et de ce fait apporter un meilleur service à la commune.

Le coût annuel pour la commune est estimé à 2000€. Il conviendra aussi d'équiper la commune de matériel adéquat pour que le personnel puisse travailler. Le montant, d'après le devis présenté est de 2000€ environ.

Après un tour de table, le conseil adopte à l'unanimité le principe de l'embauche d'un agent technique selon le principe du contrat C.A.E. et demande à Monsieur le Maire de trouver la personne (si possible sur la commune) qui puisse prétendre à ce poste et procéder à son embauche.

#### **Etude pour la réfection de l'église et du presbytère :**

Monsieur le Maire explique que l'église et le presbytère sont dans un état architectural qui nécessite des travaux. En effet, les pluies et le gel ont encore occasionné des dégâts cet hiver. Si on n'y remédie pas rapidement, l'état général des bâtiments risque de se dégrader rapidement et entraîner des dommages conséquents. De plus, la partie en ruine du presbytère est un lieu qu'il convient de sécuriser convenablement.

Monsieur le Maire propose que la commune demande une étude à un cabinet d'architectes du patrimoine afin d'évaluer les différentes possibilités de restauration et de mise en valeur sur site.

Après un tour de table, le conseil adopte à l'unanimité le projet d'étude et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

#### **Désignation de l'architecte pour l'étude de la réfection de l'église et du presbytère :**

Dans le cadre de l'étude de la réfection de l'église et du presbytère, cinq architectes du patrimoine ont été contactés afin qu'ils fassent des propositions. Deux d'entre eux, n'ont pas vu la nécessité de venir sur les lieux pour étudier le terrain. Madame Emma ROCHE et messieurs Etienne PETRIS et Emile BOURGET ont rencontré les trois autres architectes. Monsieur le Maire présente les cinq dossiers au conseil. Après étude, il

apparaît que celui de Monsieur Frédéric FIORE soit le plus complet et le moins cher.

Le conseil, à l'unanimité, décide de choisir Monsieur Frédéric FIORE pour réaliser l'étude de la réfection de l'église et du presbytère et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir prendre contact avec lui afin commencer le dossier.

#### **Convention d'adhésion à la médecine préventive du CDG 34 :**

En raison de la mise en place des nouvelles modalités d'organisation de la médecine préventive, il convient de signer la nouvelle convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de l'Hérault.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe d'adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

#### **Convention d'assistance conseil de la DDA pour le suivi du service public de l'eau et de l'assainissement de la commune :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre et du devis détaillé de la DDAF pour l'assistance au suivi du service public d'eau potable et d'assainissement collectif. Le montant est évalué pour chacun des services à 600ht par an pour les trois années à venir (rapports 2008, 2009 et 2010).

Le conseil adopte, à l'unanimité, le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer et à notifier le marché à la DDAF.

#### **Centre d'enfouissement de déchets à St Julien de la nef :**

Monsieur le maire lit le courrier reçu de la commune de St Julien et de la Nef et la délibération du Conseil Municipal qui l'accompagnait.

Le conseil ne possédant pas toutes les informations nécessaires se refuse à émettre un avis sur cette éventuelle installation d'un centre d'enfouissement de déchets.

#### **Nettoyage des rives de la Lergue :**

Monsieur Emile Bourget rapporte qu'il a rencontré Monsieur Canalès (technicien de rivière du Sivu-Ganges-Le Vigan). Les travaux de nettoyage de la Lergue sont suspendus : ils reprendront à l'automne à la tombée des feuilles. Le gué sera restauré pendant l'été. L'ancienne passerelle a été démontée et enlevée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20heures30.

#### **Présents :**

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mr GUICHARD Eric, Mme RIGAUD Véronique, Mr ZOUAOUI Noureddine, Mr BOURGET Emile, Mr TRICOU Patrick.

#### **Excusés :**

Mme JOLICOEUR Sylvie qui a donné pouvoir à Madame RIGAUD Véronique,  
Mme SARMEO Anne qui a donné pouvoir à Mme Chantal ESPARCEL,  
Mme ROCHE Emmanuelle qui a donné pouvoir à Mr PETRIS Etienne,  
MR RAVIER Antoine qui a donné pouvoir à Mr BOURGET Emile.

Mr ZOUAOUI Noureddine est nommé secrétaire de séance.

#### **Budget Primitif de la Commune :**

Lors du conseil municipal du 27 mars 2009, l'assemblée après en avoir débattu a voté le budget primitif de la commune. Or, en raison du changement du système informatique et d'un mauvais paramétrage, le budget qui a été transmis à la Trésorerie n'était pas conforme aux règles de la comptabilité publique. La Comptable du Trésor a demandé à la commune que le budget soit refait et revoté.

Monsieur le Maire fait détailler les propositions du budget primitif pour 2009 :

Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 136 689,12€

Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 299 415,47€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et vote le Budget tel que proposé.

#### **PLU :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la révision du document d'urbanisme de la Commune d'Agonès est rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

La nécessité impérieuse d'une mise à jour du document d'urbanisme applicable actuellement, à savoir le P.O.S. approuvé le 03 mars 1987, modifié les 11 octobre 1990, 26 mai 1995 et 14 février 2006.

La récente création d'un réseau d'assainissement collectif impliquant une nouvelle réflexion sur le zonage du P.O.S (devenu P.L.U.).

L'occasion est donc donnée à la Commune de repartir sur une nouvelle forme de document d'urbanisme, et de réfléchir au développement durable de la Commune, ainsi qu'aux zones d'urbanisation inscrites dans le P.O.S.

En effet, les nouveaux objectifs de la commune peuvent se définir ainsi :

Maîtriser le développement de la population, en conservant le caractère rural de la commune,

Organiser le développement de l'urbanisme en cohérence avec le nouveau réseau d'assainissement,

Encourager la démarche **Haute Qualité Environnementale** pour toutes les constructions nouvelles,

Respecter le caractère du vieux village et du site de l'église,

Engager un développement touristique du village par la mise en valeur du patrimoine et la création de chemins de randonnée,

Veiller à la protection des espaces naturels,

Favoriser l'exploitation de terres agricoles et le pastoralisme,

Aider au développement de l'artisanat et de la micro-entreprise.

Toutes ces dispositions portant atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme actuel, il convient d'utiliser la procédure de révision pour apporter les dites modifications.

Considérant :

Que l'élaboration du **Plan d'Occupation des Sols** d'Agonès a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 03/03/1987 et que celle-ci a subi des révisions simplifiées le 11/10/1990, le 26/05/1995 et le 14/02/2006.

Qu'il y a lieu de mettre en révision ce document sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L123-1, L123-13, L 123-6 à L123-12 du Code de l'Urbanisme.

Qu'il y a lieu de définir les modalités de la concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision, conformément aux articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité décide :

**1/** De prescrire la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme. Il est précisé que la Commune ne possède à ce jour aucune partie de son territoire qui soit couverte par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Les objectifs de la Commune sont les suivants :

Maîtriser le développement de la population, en conservant le caractère rural de la commune,

Organiser le développement de l'urbanisme en cohérence avec le nouveau réseau d'assainissement,

Encourager la démarche **Haute Qualité Environnementale** pour toutes les constructions nouvelles,

Respecter le caractère du vieux village et du site de l'église,

Engager un développement touristique du village par la mise en valeur du patrimoine et la création de chemins de randonnée,

Veiller à la protection des espaces naturels,

Favoriser l'exploitation de terres agricoles et le pastoralisme,

Aider au développement de l'artisanat et de la micro-entreprise.

**2/** de demander à Monsieur le Préfet l'association des services de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L 123-7 du Code de l'Urbanisme,

**3/** consulter, à leur demande, les personnes publiques associées ainsi que les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents, les communes voisines et le Président de l'établissement public chargé d'un SCOT dont la commune est limitrophe, lorsqu'elle n'est pas couverte par un tel schéma, visés à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, les associations agréées visées à l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme,

**4/** de lancer une consultation de plusieurs bureaux d'études en vue de la réalisation de la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.),

**5/** d'engager les études préalables à la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.), et de soumettre ces études à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de la révision, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation sera assurée selon les modalités suivantes :

Ouvrir, à compter de ce jour et pendant toute la durée de l'élaboration du projet, une procédure de concertation préalable associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées dont les représentants de la profession agricole,

Soumettre, au fur et à mesure, les études préalables à la révision, à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de la révision, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Réaliser une concertation publique continue à chaque phase de la procédure de l'élaboration du P.L.U. : diagnostic, **Projet d'Aménagement** et de **Développement Durable**, zonage, règlement.

Pour se faire :

Un document explicatif du projet sera disponible en Mairie,

Des permanences de la commission d'Urbanisme auront lieu en Mairie,

Un bulletin municipal spécial sera édité, ainsi que des avis dans la presse locale,

Des réunions publiques seront organisées en Mairie,

Un registre sera mis à la disposition du public

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera et il sera mis ensuite à la disposition du public.

**6/** de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou marché de prestations intellectuelles ou de service, nécessaires à la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.)

**7/** de solliciter de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22/12/1983 modifié, pour qu'une dotation soit allouée à la Commune d'Agonès afin de compenser les frais matériels et

d'études liés à la révision du **Plan d'Occupation des Sols** (devenu P.L.U.).

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'Urbanisme, cette délibération est notifiée :

au Préfet,  
au Président du Conseil Régional,  
au Président du Conseil Général,  
au Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,  
au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,  
au Président de la Chambre des Métiers,  
au Président de la Chambre d'Agriculture,

Conformément aux articles R 123-124 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, cette délibération sera affichée en Mairie pendant un mois.

Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, Cette délibération sera, en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Extension du réseau d'assainissement :**

Lors de l'élaboration du projet initial du réseau d'assainissement, il avait été envisagé de desservir les quartiers de l'église et du Mas d'Olivet. Or, pour des raisons budgétaires, ces projets avaient été abandonnés. Le réseau principal étant maintenant terminé et en service depuis 2008, Monsieur le Maire propose que soit réétudiée la possibilité de desserte de ces zones ainsi que celle du haut du village. En effet, il convient de permettre au plus grand nombre d'habitants de la commune de se raccorder au réseau collectif d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant de s'engager dans la réalisation des travaux.

Après en avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité d'engager les études pour l'extension du réseau d'assainissement.

#### **Recherche d'un bureau de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement :**

Monsieur le Maire explique que la DDE qui avait accepté d'être le maître d'œuvre lors de la réalisation de la première phase des travaux de réalisation du réseau d'assainissement, ne peut plus exercer cette mission et qu'il convient de chercher un nouveau maître d'œuvre.

Mr PETRIS, s'étonne que puisqu'il s'agit d'une extension du réseau, la DDE ne puisse plus assurer la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité de rechercher un bureau de maîtrise d'œuvre et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires et l'autorise à signer les contrats utiles au bon déroulement de l'opération.

#### **Subvention Ecole du Thaurac :**

Mr le Maire lit le courrier de Madame Hélène Siegwald, Directrice de l'école publique du Thaurac demandant une subvention pour permettre à son établissement de participer au projet « d'école numérique rurale » lancé par l'Etat. La demande faite par Madame Siegwald auprès de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a été rejetée au prétexte qu'il y a quatre écoles à équiper et que la demande est parvenue une fois le budget bouclé. Le conseil municipal regrette la décision prise par la Communauté de Communes. Malgré l'intérêt pour les enfants qu'il y a à équiper l'école de nouveaux moyens informatiques, le Conseil municipal, considérant que la compétence de l'enseignement a été transférée à la Communauté de Communes et par respect des institutions, à l'unanimité regrette de ne pouvoir accéder à la demande de Madame Siegwald.

Par ailleurs, le Conseil demande que cette question soit remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

#### **Centre d'enfouissement des déchets de St Julien de la Nef :**

Monsieur le Maire lit le compte rendu de la réunion de la commission extra municipale de la commune de St Julien de la Nef du 24 avril 2009.

Le Conseil Municipal considère que les éléments en sa possession sont insuffisants et attend les résultats des analyses en cours pour prendre position.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE**

*Extrait du Compte rendu du Conseil du 12 février 2009*

### **1. Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de communes comportant plus de 3 500 habitants a l'obligation, conformément à l'art. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, de réaliser dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

L'exécution du budget 2008 a été satisfaisante. Le compte administratif qui vous sera proposé au vote en même temps que le budget primitif 2009, présente un résultat de clôture cumulé positif.

Monsieur Rigaud donne la parole à monsieur Servier.

Monsieur Servier expose au Conseil :

#### **Section de fonctionnement**

##### **En dépenses :**

Les charges à caractère général seront en progression compte tenu notamment de l'augmentation des dépenses scolaires suivant en cela l'augmentation régulière des effectifs et

particulièrement le nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires.

L'augmentation générale des prix des prestations nécessaires à notre fonctionnement (entretien du matériel roulant, énergies, fournitures ...) est également pris en compte.

Les charges de personnel seront en très légère augmentation compte tenu du petit nombre de titularisations encore à effectuer et des évolutions de carrière. Les autres charges de gestion courante qui comprennent notamment l'ensemble des subventions accordées et prestations diverses seront en très légère augmentation. Les charges financières seront en diminution.

##### **En recettes :**

Le montant de la DGF 2009 n'est pas encore connu mais devrait connaître une légère progression compte tenu de l'évolution positive de la population de notre Communauté. Le nouveau système fiscal adopté par notre collectivité devrait porter ses fruits dans ce domaine à partir de 2010.

Le Contrat de Territoire avec le Département de l'Hérault

continu de constituer un poste important d'aide. L'évolution des rentrées fiscales n'est pas connue à ce jour mais devrait connaître une très légère hausse. L'évolution de nos taux sera à déterminer lors du vote du Budget.

### Section d'investissement

Plusieurs programmes d'investissement sont en cours de réalisation : Travaux de réhabilitation du Théâtre Albarède qui devraient s'achever en juin 2009. Réhabilitation de la classe de l'école de St Martial (terminée). D'autres projets déjà décidés sont en cours d'étude. Extension de la ZAE les Broues. Construction d'une école maternelle à St Bauzille de Putois. Construction d'un restaurant scolaire à Sumène. Etude pour la réalisation d'un centre technique de notre collectivité. Achat d'une benne ordures ménagères. Des travaux de réhabilitation de la crèche et du cinéma Arc en Ciel seront également programmés. Enfin divers programmes sont également prévus pour l'acquisition de mobilier pour les écoles et la crèche, l'achat de bacs Ordures Ménagères, l'amélioration de la sécurité dans les établissements scolaires.

Monsieur Issert revient sur la question du développement économique du territoire et rappelle l'achat par le Conseil Général de l'Hérault de terrains contigus à la zone du Frigoulet à St Bauzille de Putois.

Monsieur Rigaud précise que l'actuel débat concerne uniquement le budget 2009 et les sommes qui y seront inscrites. Il n'est pas prévu de dépenses cette année sur la zone du Frigoulet. La priorité étant que le Département de l'Hérault étudie le problème de l'accès à la zone. Il réaffirme la volonté de notre collectivité de développer l'accueil des entreprises sur son territoire y compris sur la zone du Frigoulet.

## 2. TPU – Attributions de compensation prévisionnelles

Présenté par Monsieur Servier

Dans le cadre de l'adoption par notre collectivité de la TPU et de la fiscalité mixte, il revient à notre Communauté de verser à toutes les communes, une attribution de compensation. Dans l'attente de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui fixera les modalités exactes de calcul de cette attribution et de la connaissance des bases exactes de TP de chaque commune, il convient de fixer un montant prévisionnel qui servira aux versements mensuels de l'attribution de compensation. Les montants exacts pour 2009 seront révisés ultérieurement par une autre délibération de notre Communauté puis annuellement en fonction de l'évolution des bases de TP. Les montants prévisionnels sont ceux indiqués dans l'étude du cabinet Stratorial Finances et figurent dans le tableau ci-après :

Le montant de l'attribution de compensation 2008 est fixé de la manière suivante :

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| AGONES                   | 373     |
| BRISSAC                  | 51 654  |
| CAZILHA                  | 28 694  |
| GANGES                   | 488 659 |
| GORNIES                  | 507     |
| LAROQUE                  | 70 198  |
| MONTOULIEU               | 700     |
| MOULES ET BAUCELS        | 20 311  |
| SAINT BAUZILLE DE PUTOIS | 136 321 |
| SAINT JULIE DE LA NEF    | 22 661  |

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| SAINT MARTIAL           | 4 086   |
| SAINT ROMAN DE CODIERES | 903     |
| SUMENE                  | 110 989 |
|                         |         |
| TOTAL                   | 936 056 |

Adopté à l'unanimité.

## 3. Relais Assistante Maternelle – Convention avec la Communauté de communes Sérane Pic St Loup.

Présenté par Monsieur Toulouse.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de communauté que dans le cadre de sa compétence petite enfance, un Relais Assistantes Maternelles a été mis en place sur le territoire des Communautés de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et Sérane Pic St Loup. Ce partenariat a ainsi permis notamment l'embauche d'une animatrice en mi-temps partagée sur les deux collectivités. Afin de faciliter son fonctionnement et afin de définir les modalités financière et de gestion de ce service, il convient d'approuver par délibération la signature d'une convention (convention jointe).

A l'occasion de ce dossier, Monsieur Toulouse fait un compte rendu de la réunion de bilan du RAM qui s'est déroulée le 9 février 2009. Le document de synthèse a été adressé à tous les maires.

Adopté à l'unanimité.

## 4. Construction d'un restaurant scolaire à l'école de Sumène – Lancement d'une consultation de Maîtrise d'œuvre.

Monsieur Rigaud demande à Monsieur Ghislain Pallier de présenter cette question.

Le fonctionnement du restaurant scolaire de l'école de Sumène, situé à l'étage pose de nombreux problèmes. Notre collectivité a décidé par délibération du 11 décembre 2007 de confier au cabinet d'architecte AJM, une mission d'étude de faisabilité pour la construction d'un nouveau restaurant. Plusieurs solutions ont été proposées dont la dernière qui prévoit une extension sur la voie d'accès actuelle, mise à disposition par la commune, ce qui permet également l'agrandissement de la cour et la construction de sanitaires. La commune de Sumène prendra en charge l'aménagement des nouveaux accès. Ce projet est estimé à environ 300 000 € HT. La Commission des Affaires Scolaires a donné un avis favorable. Il convient donc d'autoriser le Président à lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

## 5. Casier à gravats de St Laurent le Minier / Montdardier – Prise en charge des travaux du chemin d'accès.

Monsieur Chanal présente cette question.

Le projet d'ouverture d'un casier à gravats sur le site du Triadou ayant été abandonné, le SYMTOMA nous propose une autre solution pour l'élimination des inertes issus de la déchetterie de Ganges. Un site est en cours de réalisation sur la commune de St Laurent le Minier qui serait utilisé par la Communauté de communes du Pays Viganais qui a réhabilité l'accès par Montdardier et par notre collectivité qui devrait réhabiliter l'accès par St Laurent le Minier. Le coût des travaux sur le chemin d'accès est estimé à 10 435 € HT. En échange de bon procédé monsieur le maire de St Laurent, nous demande d'autoriser ses administrés à utiliser la déchetterie à Ganges pour leurs dépôts.

- Monsieur Chanal fait également état de contacts avec la

société Barral qui souhaiterait accueillir des gravats du bâtiment sur le site de Ferrussac afin de réaliser une étude concernant la possibilité de réutilisation de ces matériaux. Le recyclage des gravats paraît à priori, une meilleure solution que l'enfouissement sous réserve de la viabilité économique du processus.

- Monsieur Rigaud indique que l'étude devra se poursuivre mais qu'en attendant, la solution du site de St Laurent le Minier doit être retenue.

A l'occasion de ce débat et à la demande de monsieur Toulouse, monsieur Issert explique les raisons du refus de la municipalité de St Bauzille de Putois de la création d'un casier à gravats au Triadou.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Pays Aigoual Cévennes Vidourle – Approbation des actions Comédie des Cévennes – Diagnostic Energétique – Schéma des activités de pleine nature.**

Monsieur Chafiol présente cette question.

Il convient d'approuver les différentes actions programmées dans le cadre du Pays Aigoual Cévennes Vidourle auxquelles nous participons.

Comédie des Cévennes : Cette opération de promotion et de valorisation de notre Pays se déroulera le 28 février sur la place de la Comédie à Montpellier. Elle bénéficie de 80 % de subvention de la part de la Région et des Départements du Gard et de l'Hérault. Le coût pour notre Communauté se situe à hauteur de 7 000 €, Maîtrise d'ouvrage, Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Diagnostic Energétique : Il s'agit en partenariat avec les Communautés de communes et les communes volontaires d'analyser la situation énergétique des bâtiments et éclairages publics afin de traiter correctement le problème de la maîtrise de l'énergie. Cette opération est inscrite au contrat de Pays 2008 – 2013 et bénéficie de l'aide de l'Etat, de la Région, des Départements du Gard et de l'Hérault soit 80 %. Le montant à la charge de notre collectivité est de 5 250 € HT. Les communes n'ont pas de financement à apporter. Toutes les communes seront traitées successivement à raison de 3 communes par an. Nous proposons d'inscrire pour le programme financé en 2008, Ganges, Sumène, St Bauzille de Putois et pour celui de 2009, Cazilhac, Laroque, St Martial – Maîtrise d'ouvrage, Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Schéma Intercommunal des activités de loisirs et de pleine nature des Cévennes Gangeoises et Suménoises : Notre territoire est un des seuls concentrant autant d'activités de loisirs et de plein air sur un si petit espace. L'ensemble de ces pratiques doit être valorisé auprès des touristes de proximité mais aussi des touristes de plus longs séjours Français et étrangers. Ce schéma qui sera coordonné par l'Office de Tourisme a pour but de mettre en cohérence l'accès à toutes ces pratiques sur notre territoire. La randonnée a été définie comme priorité n°1 du schéma et elle fera l'objet d'une approche globale concertée (pédestre, équestre, et cycliste).

La mise en place de ce schéma est prévue sur 3 ans. Pour 2009, les priorités sont : Ingénierie de projet global, remise à niveau du réseau de randonnée pédestres, communication. Cette action sera mise en relation avec les pratiques à l'échelle du Pays et en maîtrise d'ouvrage la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises qui bénéficie de l'aide du Conseil Général de l'Hérault dans le cadre du contrat de territoire, la Région a été également sollicitée dans le cadre du contrat de Pays. Le coût pour notre Communauté de communes est de 5 500 €.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Taxe de séjour – Modification de la périodicité du versement.**

Monsieur Chafiol présente cette question

Monsieur le Président informe le Conseil qu'à la demande des professionnels du Tourisme, hébergeurs du territoire, il est proposé de simplifier la collecte de la taxe de séjour en instituant un unique reversement annuel avant le 15 octobre de chaque année pour des comptes arrêtés au 30 septembre.

A l'occasion de ce dossier certains élus s'étonnent du faible montant de taxe reversé par certains propriétaires de gîtes. Des informations précises doivent être fournies aux services de la Communauté de communes qui relancera les intéressés. La taxation au forfait pour cette catégorie d'hébergement pourrait être envisagée.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Projet de voie verte Gard / Hérault.**

Monsieur Chafiol présente cette question.

Le Président expose au Conseil que les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault ont tous deux des projets structurants de voie verte inscrits dans leurs schémas respectifs. Pour le Gard, le projet venant de Sommières s'interrompt à la Cadière. Le Président rappelle au Conseil que la communauté doit se positionner afin de demander la prolongation du projet jusqu'à Sumène et ainsi l'inscription de la totalité de l'itinéraire Gard/Hérault.

Adopté à l'unanimité.

## **Questions diverses :**

Motion relative à la suppression des Départements.

Monsieur Rigaud présente le projet de motion visant à montrer notre opposition à la suppression des Départements.

- Monsieur Petris s'interroge sur le bien fondé de cette motion alors que la commission Ballardur n'a pas encore rendu ses conclusions et que notre collectivité dépasse déjà le strict cadre départemental puisque à cheval sur deux départements.

- Plusieurs délégués interviennent pour marquer leur accord avec cette motion compte tenu du lien de proximité avec les deux départements grâce à l'action des conseillers généraux, et de l'importance des aides accordées aux communes et à l'intercommunalité (Messieurs Issert, Chanal, Rodriguez, Mettler, Toulouse).

- Monsieur Rigaud estime qu'il convient de réagir et de faire connaître notre position d'urgence avant que les commissions n'aient rendu leurs travaux.

La motion suivante est adoptée à l'unanimité.

La commission Ballardur propose de supprimer l'échelon administratif qu'est le Département. Elle rendra ses conclusions à la fin du mois de février et le Président de la République les transmettra avant l'été au parlement pour une série de projets de lois.

Lors de l'assemblée générale de l'association des Départements de France le 17 décembre 2008, les 102 présidents de Conseils généraux, de droite comme de gauche, ont exprimé avec force et à l'unanimité leur rejet du projet gouvernemental de suppression des Départements, de même que le principe de fusion entre les Régions et les Départements. Il s'agirait en effet là d'un démantèlement total des politiques locales déterminantes pour l'équilibre des territoires.

La Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises est attachée aux Conseils généraux et soutient les initiatives visant à assurer la pérennité des Départements qui sont synonymes de proximité, d'identité et de premiers financeurs des communes et de leurs regroupements.

La Communauté de communes se prononce contre la suppression des Départements et apporte son soutien à l'initiative de M. André Vezinhét, Président du Conseil général de l'Hérault, député.

- Monsieur Toulouse informe le Conseil que le marché concernant les repas de cantine arrive à terme en juin 2009. Il

convient donc de préparer une nouvelle consultation par appel d'offres. Un groupe d'élus a été constitué pour préparer le cahier des charges. Les associations de parents d'élèves

seront associées à ce travail.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 26 mars 2009

Monsieur Rigaud donne la parole à monsieur Servier pour tous les points de l'ordre du jour concernant le Budget 2009

### 1. Compté Administratif 2008 – Budget Principal.

Monsieur Servier présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2008 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2008 et au compte de gestion du receveur. (Tab 1)

Reste à réaliser recettes réelles 977 414.75 €

Reste à réaliser dépenses engagées 868 378,22 €

Adopté à l'unanimité.

### 2. Compte Administratif 2008 – Budget Annexe OPTVA.

Monsieur Servier présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2008 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2008 et au compte de gestion du receveur. (Tab 2)

Adopté à l'unanimité.

### 3. Affectation du résultat 2008 – Budget Principal.

Monsieur Servier propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'affectation du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de – 150 986.04€

Le résultat de la section de fonctionnement est de 393 047.59 €, il est ainsi proposé au Conseil d'affecter le résultat 2008 de la façon suivante :

en réserve au compte 1068 la somme de 338 257 €

en excédent reporté de fonctionnement la somme de 54 790.59 €

Adopté à l'unanimité.

### 4. Affectation du résultat 2008 – Budget Annexe OPTVA

Monsieur Servier propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'affectation du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître une capacité de financement de 5 110.22 €

Le résultat de la section de fonctionnement est de 54 858.49 €, il est ainsi proposé au Conseil d'affecter le résultat 2008 de la façon suivante :

en excédent reporté de fonctionnement la somme de 54 858.49 €

Adopté à l'unanimité.

### 5. Reversement du Budget Annexe OPTVA au Budget principal.

Monsieur Servier expose aux membres du Conseil de Communauté que compte tenu des faibles dépenses et du maintien de l'excédent 2008 au budget prévisionnel 2009, il est proposé de reverser au budget principal la somme de 50 000 € par les opérations suivantes :

- dépenses de fonctionnement budget OPTVA  
compte 6522 : 50 000 €

- recettes de fonctionnement budget principal  
compte 7551 : 50 000 €

Adopté à l'unanimité.

### 6. Vote du Budget par nature.

Monsieur Servier rappelle que la population de la Communauté de communes étant supérieure à

10 000 habitants, il convient, comme les années précédentes, de voter le budget par nature.

Adopté à l'unanimité.

### 7. Budget Primitif 2009 – Budget Principal.

Monsieur Servier rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 12 février 2009 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 5 435 523 €

Section d'investissement : 2 452 289 €

Concernant le montant prévisionnel de la taxe de séjour, monsieur Rigaud regrette que visiblement un certain nombre d'hébergeurs ne jouent pas le jeu de la déclaration de toutes les nuits. Il rappelle que le montant collecté est intégralement affecté au tourisme.

- Madame Ricome demande que la liste des hébergeurs et des montants perçus soit adressée aux maires qui devront faire leurs remarques à la Communauté pour suite à donner.

- Monsieur Chafiol indique qu'il pourrait être étudié le passage au système du forfait pour la catégorie des gîtes dans laquelle se situent les problèmes.

- Concernant l'ensemble du budget, Monsieur Rigaud attire l'attention du Conseil sur le caractère ambitieux et volontariste de la section d'investissement. Malgré la crise notre collectivité tient à poursuivre ses projets dans tous les domaines ; scolaire, économique, culturel ...

Adopté à l'unanimité.

### 8. Budget Primitif 2009 – Budget Annexe OPTVA

Monsieur Servier rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 12 février 2009 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 133 608 €

Section d'investissement : 126 461 €

Adopté à l'unanimité.

### 9. Vote du taux des taxes

Monsieur Servier expose au Conseil que face à l'augmentation des charges de la communauté (hausse des prix, titularisations) et afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la communauté, il y a lieu de fixer les taux de la fiscalité comme suit, compte tenu de l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique et de la fiscalité mixte.

| Taxes                         | Taux 2009 |
|-------------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation             | 4,84%     |
| Taxe foncière sur le bâti     | 9,21 %    |
| Taxe foncière sur le non bâti | 31,39 %   |
| Taxe professionnelle          | 16,26%    |

Monsieur Rodriguez espère que notre collectivité pourra faire

une pause en ce qui concerne les taux de fiscalité quand la DGF bonifiée sera en place.

Monsieur Alle indique qu'il aurait souhaité que les taux restent stables en cette période difficile pour nos concitoyens. Bien qu'approuvant le Budget, il indique qu'il s'abstiendra sur l'augmentation des taux.

Monsieur Chanal indique que tous les élus peuvent souhaiter ne pas augmenter les taux mais qu'il faut faire face aux dépenses justifiées de la Communauté.

Monsieur Issert indique qu'entre le choix du cœur et celui de la raison, c'est la raison qui doit l'emporter en matière budgétaire et qu'il convient d'assumer nos obligations.

Monsieur Toulouse indique que l'investissement de la Communauté de communes a porté également sur le personnel qui est dans sa quasi-totalité titularisé et dont la compétence est reconnue de tous.

Monsieur Servier précise que la faible augmentation proposée doit également servir à notre collectivité pour maintenir sa capacité d'autofinancement afin de faire face à ses programmes d'investissement.

Monsieur Rigaud indique que ce budget est à la fois maîtrisé dans ses dépenses et volontariste pour continuer à faire avancer notre territoire. Il remercie monsieur Servier et les services de la Communauté pour le travail accompli dans ce domaine.

Adopté à l'unanimité – une abstention.

### 10. Vote du taux de la TEOM

Monsieur Servier rappelle au conseil que depuis 2005 notre collectivité vote directement le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux actuel est de 14.60%. Il propose de maintenir ce taux en 2009 :

| Taux 2008 | Proposition Taux 2009 |
|-----------|-----------------------|
| 14.60%    | 14.60%                |

Adopté à l'unanimité.

### 11. Subvention de fonctionnement aux amicales et associations

Monsieur le Servier propose au Conseil d'allouer aux associations et amicales les subventions suivantes :

|                                             |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| Coopérative scolaire de l'école de Brissac  | 1 065 €   |
| Coopérative scolaire de l'école du Thaurac  | 3 400 €   |
| Amicale de l'école maternelle de Ganges     | 2 000 €   |
| Amicale de l'école primaire de Ganges       | 9 302 €   |
| Amicale de l'école de Sumène                | 3 300 €   |
| Amicale de l'école de Saint Martial         | 400 €     |
| Coopérative de l'école de Cazilhac          | 2 700 €   |
| OMS de Ganges                               | 15 245 €  |
| OMS de Saint Bauzille de Putois             | 6 100 €   |
| Office de tourisme Cévennes Méditerranée    | 130 000 € |
| Mission Locale Garrigue et Cévennes         | 18 800 €  |
| Amicale du personnel de la Com. de Communes | 8 000 €   |
| US Basses Cévennes                          | 5 600 €   |
| Rased Saint Martin de Londres               | 1 000 €   |

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité.

### 12. Nouveau tableau des effectifs

(Voir le tableau joint)

Madame Ricome souhaite que comme les années précédentes, les élus soient destinataires de la liste du personnel ventilée par site.

Adopté à l'unanimité.

### 13. Plan de redynamisation du bassin d'emploi – Vote d'une aide de 1 000 €.

Monsieur Rigaud donne la parole à monsieur Issert.

Le Comité Technique du plan de redynamisation a approuvé au cours de sa réunion du 22 janvier 2009 le dossier de l'hôtel bar « à la Rose » de Sumène pour une aide totale de 8 000 € pour la création d'un emploi. La participation de notre collectivité est de 1 000 €. Il convient d'approuver le montant de cette aide et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec l'entreprise.

Adopté à l'unanimité.

### 14. Extension de la ZAE les « Broues » - Approbation des études préalables, engagement de la tranche conditionnelle, autorisation de solliciter les subventions.

Monsieur Issert présente ce dossier et fait le point de l'avancée des études sur cette question. Il précise que les subventions qui seront sollicitées représenteront, avec la participation de notre collectivité, 50 % du coût de l'opération. Des discussions sont en cours avec la SA Tamani, pour un macro lot en centre de zone. 10 à 12 autres lots pourront être proposés à la vente pour les entreprises. Le prix définitif n'a pas encore été fixé. La livraison est prévue fin 2010. Suite à une question de monsieur Chanal, il est précisé qu'une prochaine réunion de travail associera les communes de Ganges et Laroque.

Adopté à l'unanimité.

### 15. Convention avec le Conseil Général de l'Hérault – Mise à disposition de personnel pour le théâtre Albarède.

Afin de faire fonctionner le théâtre Albarède, le Conseil Général de l'Hérault nous propose de mettre à notre disposition pour 3 ans, un agent qui fera office de directeur de la structure. Cette mise à disposition est gratuite puisque compensée intégralement par une subvention qui sera prévue chaque année dans la convention culturelle. Il convient d'approuver cette mise à disposition et autoriser le Président à signer les documents nécessaires.

Madame Ricome souhaite que les scolaires puissent être intéressés par le théâtre grâce à des activités pendant le temps scolaire.

Monsieur Rigaud précise qu'une convention culturelle est en cours de discussion avec le Conseil Général de l'Hérault. Un groupe de travail « théâtre » sera constitué au sein de notre collectivité pour suivre cette activité. Le comité de diffusion ne gardera qu'un rôle d'animation et de conseil artistique. Il précise que la commune de Ganges, ainsi qu'elle s'y était engagée, affectera les mêmes sommes qu'auparavant dans le fonctionnement du théâtre.

Adopté à l'unanimité.

### 16. Ecole maternelle de St Bauzille de Putois – DUP – Désignation des parcelles concernées.

Afin de pouvoir réaliser dans le même temps la DUP et l'enquête parcellaire, il convient de préciser les parcelles concernées par l'opération et d'autoriser le Président à déposer le dossier.

Parcelles D 965 - D 964 – D 960 – D 959 – D 1614.

Adopté à l'unanimité.

### 17. Ecole maternelle de St Bauzille de Putois – Convention avec la Mairie.

Il convient d'approuver la convention ci-jointe avec la commune de St Bauzille de Putois et d'autoriser le Président à la signer



conjointement avec monsieur le Maire, dûment mandaté par son conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

#### Questions diverses :

Monsieur Chanal fait part à l'assemblée, de réunions au Symtoma relatives à l'implantation des PAV sur le territoire et à la nouvelle campagne de distribution des composteurs.

Monsieur Rodriguez informe le Conseil de réunions au sujet de la Poste. Les postes de St Bauzille de Putois et Brissac ne seront pas transformées en agences postales.

Monsieur Toulouse rend compte des rencontres avec les représentants des parents d'élèves au sujet du futur marché des repas de cantine. Une demande de variante pour un certain

nombre de repas « bio » sera introduite.

Monsieur Chafiol indique que la production Française de produits « bio » étant insuffisante, de nombreux produits sont importés. Ce qui entraîne beaucoup de transports.

Monsieur Faidherbe fait part au Conseil des soucis provoqués à la commune de St Julien de la Nef par les dépôts effectués pendant des années sur le site de Ferrussac. Une étude va prochainement commencer dont les résultats seront connus d'ici à 2 mois. Une commission extra municipale a été constituée à laquelle il souhaite que le Président participe.

Monsieur Rigaud indique qu'il participera aux réunions qui seront programmées.

Tableau 1 page 31

| Libellé                                                                                              | Résultat de clôture 2007 | Part affectée à l'investissement exercice 2008 | Résultat de l'exercice 2008                        | Résultat de clôture cumulé 2008 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------|
| Section Investissement :<br>Recettes exercice<br>Dépenses exercice<br>Excédent .....<br>Déficit..... | - 228 940.77 €           |                                                | 746 023.08€<br>777 104.88 €<br><br>- 31 081.80 €   | - 260 022.57 €                  |
| Section fonctionnement :<br>Recettes exercice<br>Dépenses exercice<br>Excédent .....<br>Déficit..... | + 362 751.10 €           | - 130 000 €                                    | 4 529 761.42 €<br>4 369 464,93 €<br>+ 160 296.49 € | +393 047.59 €                   |
| TOTAL +/-                                                                                            | + 133 810.33 €           | - 130 000 €                                    | + 129 214.69 €                                     | + 133 025.02 €                  |

Tableau 2 Page 31

| Libellé                                                                                              | Résultat de clôture 2007 | Part affectée à l'investissement exercice 2008 | Résultat de l'exercice 2008               | Résultat de clôture cumulé 2008 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|
| Section Investissement :<br>Recettes exercice<br>Dépenses exercice<br>Excédent .....<br>Déficit..... | - 21 115.24€             |                                                | 73 823.82€<br>47 598.36€<br>+ 26 225.46 € | + 5 110.22€                     |
| Section fonctionnement :<br>Recettes exercice<br>Dépenses exercice<br>Excédent .....<br>Déficit..... | + 69 407.82 €            | - 69 407.82 €                                  | 88 956.20€<br>34 097.71 €<br>+54 858.49 € | +54 858 .49 €                   |
| TOTAL                                                                                                | + 48 292.58 €            | - 69 407.82 €                                  | + 81 083.95 €                             | + 59 968.71 €                   |

# Résultats des élections Européenne le 7 juin 2009

| Communes       | Agonès |       | Montoulieu |       | St Bauzille de Putois |       |
|----------------|--------|-------|------------|-------|-----------------------|-------|
|                | Nombre | %     | Nombre     | %     | Nombre                | %     |
| Inscrits       | 209    |       | 123        |       | 1 133                 |       |
| Abstentions    | 92     | 44,02 | 42         | 34,15 | 613                   | 54,1  |
| Votants        | 117    | 55,98 | 81         | 65,85 | 520                   | 45,9  |
| Blancs ou nuls | 1      | 0,48  | 2          | 1,63  | 18                    | 1,59  |
| Exprimés       | 116    | 55,50 | 79         | 64,23 | 502                   | 44,31 |

| Liste conduite par               | Nb de voix | Exprimés % | Nb de voix | Exprimés % | Voix | Exprimés % |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------|------------|
| M. Louis ALIOT (LFN)             | 8          | 6,9        | 2          | 2,53       | 37   | 7,37       |
| M Eddie PUYJALON (LDVD)          | 4          | 3,45       | 4          | 5,06       | 45   | 8,96       |
| M. Dominique BAUDIS (LMAJ)       | 33         | 28,45      | 7          | 8,86       | 136  | 27,09      |
| M. Jean-Claude MARTINEZ (LEXD)   | 1          | 0,86       | 0          | 0          | 5    | 1          |
| M. Henri TEMPLE (LDVD)           | 1          | 0,86       | 0          | 0          | 6    | 1,2        |
| Mme Sandra TORREMOCHA (LEXD)     | 0          | 0          | 1          | 1,27       | 2    | 0,4        |
| Mme Ixabel ECHEVERRIA (LREG)     | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| M. Kader ARIF (LSOC)             | 17         | 14,66      | 10         | 12,66      | 50   | 9,96       |
| M. Alain TERRIEN (LAUT)          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| M. Yves GRAS (LEXG)              | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| M. Vincent JACOB (LAUT)          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| M. Pierre DULONG (LDVD)          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| M. David CARAYOL (LAUT)          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| M. Robert ROCHEFORT (LCMD)       | 5          | 4,31       | 3          | 3,8        | 27   | 5,38       |
| M. Jean TELLECHEA (LREG)         | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| Mme Douce DE FRANCLIEU (LDVD)    | 0          | 0          | 0          | 0          | 1    | 0,2        |
| M. José BOVE (LVEC)              | 32         | 27,59      | 18         | 22,78      | 91   | 18,13      |
| M. Robert RAICH (LDVG)           | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| M. Patrice DREVET (LAUT)         | 3          | 2,59       | 3          | 3,8        | 18   | 3,59       |
| M. Raymond FAURA (LAUT)          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| M. Jean-Luc MELENCHON (LCOP)     | 11         | 9,48       | 15         | 18,99      | 42   | 8,37       |
| Mme Sylvie BARBE (LDVG)          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |
| Mme Myriam MARTIN (LEXG)         | 1          | 0,86       | 16         | 20,25      | 42   | 8,37       |
| M. Jean-Jacques FANCHTEIN (LAUT) | 0          | 0          | 0          | 0          | 0    | 0          |

|                                  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|----------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Solution des mots croisés page 7 |   | A | B | C | D | E | F | G | H | I |
|                                  | 1 | P | R | E | S | D | E | N | T |   |
|                                  | 2 | O | I | S | E |   | E | M | O | I |
|                                  | 3 | M | E | S | C | A | L | I | N | E |
|                                  | 4 | P | U | E |   | G | I | G |   | D |
|                                  | 5 | I | S | N | A |   | C | R | E | E |
|                                  | 6 | D | E | C | R | I | E | E |   |   |
|                                  | 7 | O | S | E |   | U | S | E | R | A |
|                                  | 8 | U |   | S | O | T |   | S | E | L |

Réponse du 5 horizontal : SAIN

## ETAT CIVIL d'Agonès

### NAISSANCES

- Estebann é l e 2 6 / 0 5 / 2 0 0 9  
chez Thibault FRADET et Véronique PADEY

### MARIAGES

- Virginie GERENTE et Serge-Gérard PEYRIERE le 31/01/2009

### DECES

- Melle Germaine GAY le 05/11/2008  
- Mme Marie-Gabrielle JULIEN née BECAMEL le 31/01/2009  
- Mr Christopher FISHER le 08/04/2009

## **Draille gourmande 2009 à St Bauzille de Putois**

Le Lions-Club LE VIGAN-GANGES avait choisi St Bauzille de Putois sur les recommandations de son maire Monsieur Michel ISSERT pour organiser le dimanche 17 mai sa traditionnelle Draille Gourmande.

Le but de cette randonnée pédestre était de faire découvrir un secteur de notre région, ainsi que les productions locales sur plusieurs étapes du circuit. 140 participants se sont inscrits cette année venant de NICE, LA CIOTAT, AVIGNON, BOLLENE. Le circuit d'une distance d'environ 7 kms a conduit les participants des Berges de l'Hérault à la Grotte des Demoiselles, en traversant le village par le chemin caladé de la rue du Pierrou, la rue de l'Agantic et la Plantade.

Cinq étapes sur le parcours ont permis de déguster les produits locaux : Charcuterie RICOME, Miel du Domaine des CLAPAREDES, olives des POUZOLS, foie gras de Monsieur CHAFIOL, fruits et

légumes de Madame SAUZET, fromages de brebis de Monsieur et Madame MOREAU, vins du domaine de SAUZET et à la grotte peinture sur meubles.

Un apéritif a été servi aux participants, suivi d'un repas local préparé par la Maison RICOME et arrosé du vin de la cave de Sauzet.

Les plus courageux ont ensuite escaladé le THAURAC pour une boucle balisée en passant l'aven de la grotte, et retour pour tous par la Croix Verte et les Berges de l'Hérault.

Le Lions-Club Le Vigan-Ganges organise chaque année des manifestations pour ses œuvres locales. Cette année la participation à la création d'un centre d'accueil jour à Ganges pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer.

Le Lions International est le premier club service au monde avec 1 450 000 membres, hommes et femmes, dans 185 pays. Il est reconnu en tant qu'ONG par les grandes institutions internationales.

Le Lionisme est un humanisme des temps modernes dont la devise est « Nous servons ».

Sur les actions internationales l'objectif des LIONS est de protéger ou restaurer la vie à des millions de personnes. Le LIONS a collecté l'an passé 200 millions d'euros pour ces actions.

Au niveau des actions nationales on citera la participation depuis sa création au TELETHON où 30000 Lions sont mobilisés pour la collecte des dons au 36-15.

Sur les actions régionales la participation à la canne blanche électronique en partenariat avec les clubs d'ALES.

Un principe de base : tout le fonctionnement des clubs est assuré par la cotisation des membres. Tout euro collecté par voie publique doit être reversé intégralement à l'œuvre pour laquelle la manifestation a été organisée.

*Etienne PETRIS*

### **ETAT CIVIL de St Bauzille de Putois**

#### **MARIAGES**

- Katia ENOU et Sylvain DEFLEUR
- Nathalie AVRIL et Eric LUGAGNE

#### **NAISSANCES**

- Shirel LASSAGNE  
Fille d'Emma JOURNET et de Jonathan LASSAGNE
- Akena SEBBE  
Fille d'Agathe BLIN et de Fabien SEBBE
- Samuel REYSER  
Fils de Martine BANGRATZ et de Bruno REYSER
- Océane BRICOUT  
Fille de Gwénaëlle LEDUC et de Yann BRICOUT
- Félix GROSSE  
Fils de Pauline BROCHIER et de Frédéric GROSSE

- Maélyn LAURENT-RENÉ  
Fille de Muriel RENÉ et de Sébastien LAURENT
- Lisa GRANIER  
Fille d'Amélie BOUVIÉ et de Richard GRANIER
- Anouck GAY  
Fille de Nathalie BRAGER et de Dominique GAY
- Yann GEGELIN  
Fils de Christelle POMAREDE et de Loïc GEBELIN
- Lisa TECHER  
Fils de Marie DIJOUX et de Paul TECHER
- Elliot RISO  
Fils d'Amanda WALTERS et de Julien RISO

#### **DECES**

- |                           |               |
|---------------------------|---------------|
| - Marguerite VIGIE        | le 03/04/2009 |
| - Jacques GRANIER         | le 15/05/2009 |
| - Rose CARRIERE ép. PAYRE | le 26/05/2009 |
| - André AVISSE            | le 08/06/2009 |
| - René AUDIBERT           | le 06/2009    |

## Le Roc Blanc



Il nous domine alors nous l'ignorons. Nous n'aimons pas être dévisagé d'en haut. Nous ne levons les yeux vers lui que pour constater qu'il est dans les nuages, il annonce la pluie. Et quand il est entouré de gros nuages noirs, zébrés d'éclairs, l'orage arrive bientôt.

Nous avons tort car il mérite le détour, il mérite que nous l'escaladions à pied ou en voiture pour découvrir ce qu'il domine de tous les côtés.

Un premier parcours à pied à partir de Coupiac, en passant par l'Abîme de Rabanel, (Publiaire N° 78 page 18). Une fois arrivé sur la piste, prendre en face le sentier qui monte vers l'antenne. Elle se dresse au-dessus de notre tête, elle semble toujours proche comme si nous pouvions la toucher avec nos mains, mais non, elle disparaît pour revenir entre deux branches de chênes verts, il faut toujours grimper, et enfin elle est là. C'est le moments de faire un tour d'horizon...

Un second parcours, avec la voiture. :Aller à Cazilhac le

Haut, par Agonès, au rond point passer à gauche, traverser le village, tout droit et vous tombez sur une route étroite, sinueuse, bordée de chênes verts, quelques kilomètres et vous arrivez à un croisement de drailles.

Il faut aller à gauche, celle qui est de couleur blanche, faille dans le vert des chênes verts, qui brille sous le soleil, qui fait cligner des yeux...

Une longue montée avec quelques épingles à cheveux, il faut profiter de ces larges virages pour se garer et admirer les paysages qui s'étalent à vos pieds.

C'est le moment de donner un nom aux villages, aux montagnes, excellent exercice de mémoire. Il est souvent difficile de se situer, il faut alors partir d'un point sûr que vous connaissez et avancer petit à petit. Sinon grimper encore plus haut, pour étendre son champ de vision et parfois vu d'un autre angle, on reconnaît une montagne par sa forme. Mais il faut se méfier, un exemple le pic d'Anjeau, vu de St Bazille ressemble à un

pic acéré, alors que vu de la piste du Roc Blanc, il apparaît comme une chaîne de montagnes.

Au sommet, il manque peut-être une table d'orientation, alors munissez vous d'une carte géographique de la région.

Je vous laisse la surprise de la découverte de ce gigantesque panorama. Vous croirez peu de véhicules, quelques motos, des marcheurs, la tranquillité sera au rendez vous...

Pour redescendre, prudence la piste est très carrossable mais il faut se méfier, ne pas aller trop vite, surtout au passage des eaux pluviales, sortes de dos d'ânes assez profonds, les voitures basses peuvent cogner de l'avant alors attention au carter d'huile, en aluminium aujourd'hui. Nos regards s'évadent vers le bas, spectacle verdoyant, immense, sauvage que nous offre la nature, soyez attentif pas trop de coups de reins, ça dérape...

Jacques DEFLEUR